

Première séance, mardi 02 novembre 2021

Présidence de Sylvie Bonvin-Sansonens (VCG/MLG, BR)

Sommaire

| Signature | Genre d'affaire | Titre | Traitement | Personnes |
|--------------|------------------|--|---|--|
| 2021-DSAS-75 | Loi | Modification de la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité | Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final | <i>Rapporteur-e</i> Anne Meyer Loetscher <i>Représentant-e du gouvernement</i> Anne-Claude Demierre |
| 2021-DSAS-80 | Loi | Adhésion à la convention sur les contributions des cantons aux hôpitaux relative au financement de la formation médicale postgrade et sur la compensation intercantonale des charges | Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final | <i>Rapporteur-e</i> Gabrielle Bourguet <i>Représentant-e du gouvernement</i> Anne-Claude Demierre |
| 2021-GC-105 | Rapport | Commission des affaires extérieures CAE - Bilan de la législature 2017-2021 | Discussion | <i>Rapporteur-e</i> Gabrielle Bourguet |
| 2021-DICS-22 | Loi | Modification de la loi sur la scolarité obligatoire (jours «joker») | Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final | <i>Rapporteur-e</i> Olivier Flechtner <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen |
| 2020-DFIN-83 | Budget de l'Etat | Budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2022 | Entrée en matière générale | <i>Rapporteur-e</i> Laurent Dietrich <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel |
| 2020-DFIN-83 | Budget de l'Etat | Direction des finances (2022) | Examen de détail | <i>Rapporteur-e</i> Benoît Piller <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel |
| 2020-DFIN-83 | Budget de l'Etat | Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (2022) | Examen de détail | <i>Rapporteur-e</i> Ursula Krattinger-Jutzet <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen |
| 2020-DFIN-83 | Budget de l'Etat | Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (2022) | Examen de détail | <i>Rapporteur-e</i> Nadine Gobet <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert |
| 2020-DFIN-83 | Budget de l'Etat | Direction de la santé et des affaires sociales (2022) | Examen de détail | <i>Rapporteur-e</i> Dominique Butty <i>Représentant-e du gouvernement</i> Anne-Claude Demierre |

| Signature | Genre d'affaire | Titre | Traitement | Personnes |
|--------------|---------------------|--|--------------------|--|
| 2020-DFIN-83 | Budget de l'Etat | Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (2022) | Examen de détail | <i>Rapporteur-e</i> Gabriel Kolly <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella |
| 2020-DFIN-83 | Budget de l'Etat | Pouvoir exécutif / Chancellerie d'Etat | Examen de détail | <i>Rapporteur-e</i> Benoît Piller <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel |
| 2020-DFIN-83 | Budget de l'Etat | Pouvoir législatif | Examen de détail | <i>Rapporteur-e</i> Benoît Piller |
| 2021-GC-155 | Election judiciaire | Assesseur-e (comptabilité, gestion des biens) à la Justice de paix de la Broye | Scrutin uninominal | |
| 2021-GC-156 | Election (autre) | Un membre du Conseil de la magistrature en remplacement de M. Philippe Vallet | Scrutin uninominal | |

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 99 députés; absents: 11.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Susanne Aebischer, Jacques Morand, Eric Collomb, Kirthana Wickramasingam, Pierre Mauron, Bertrand Gaillard, Armand Jaquier, Peter Wüthrich, Nadine Gobet, Antoinette de Weck, Ralph Alexander Schmid.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

Loi 2021-DSAS-75

Modification de la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité

| | |
|---------------------------------|--|
| Rapporteur-e: | Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR) |
| Représentant-e du gouvernement: | Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales |
| Rapport/message: | 17.08.2021 (BGC Novembre 2021, p. 4605) |
| Préavis de la commission: | 14.10.2021 (BGC Novembre 2021, p. 4611) |

Entrée en matière

Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR). En préambule, j'annonce mes liens d'intérêts. Je suis membre de la commission administrative de l'établissement cantonal des assurances sociales.

La modification de la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité que nous discutons aujourd'hui est une énième prolongation d'un régime transitoire. La loi actuelle de 1965 indique que les communes financent le 25% des prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité au prorata de la population légale. Il s'agit de l'article 15 al.2. En 2008, une disposition transitoire a confié le 100% du financement de ces prestations

complémentaires à l'Etat, en raison de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons. Une nouvelle demande de période transitoire liée cette fois au projet Senior+ a été acceptée, suivie d'une troisième demande de prolongation liée cette fois-ci à un DETEC et qui échoit le 31 décembre 2021.

La commission s'est donc aussi intéressée à l'évolution du premier paquet du DETEC, qui était en consultation et qui devra régler définitivement cette question. Dans le cadre du DETEC, un calcul a été fait par l'ECAS situant les coûts après déduction des subventions fédérales à quelques 75 millions de francs payables par les seules communes. La commission espère qu'un accord avec l'ACF dans le cadre du DETEC puisse rapidement sceller le sort de cette loi et que ce régime transitoire se termine au 1^{er} janvier 2024. Si l'on n'accepte pas la modification, les communes se retrouveront avec quelques 28 millions de francs supplémentaires à leur charge le 1^{er} janvier prochain, ce qui n'est pas acceptable. C'est pourquoi, à l'unanimité de ses membres, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de loi selon la proposition initiale du Conseil d'Etat.

J'en profite pour remercier au nom de la commission M^{me} Anne-Claude Demierre, M^{me} Nicole Oswald, secrétaire générale de la DSAS, et M. Hans Jürg Herren, directeur de l'ECAS, qui nous ont expliqué la manière dont l'ECAS traite les PC.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. En effet, me voici une nouvelle fois devant vous pour vous présenter ce projet de loi modifiant la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance vieillesse, survivants et invalidité.

Le Conseil d'Etat, en complément à ce qu'a dit M^{me} la Rapporteuse, a mis en consultation le projet DETEC en juin 2021. Contrairement à ce qui est dit dans le message, il ne sera pas soumis au Grand Conseil en novembre. En effet, lors de la consultation, l'Association des communes fribourgeoises entre autres a fait de très nombreuses demandes de modifications quand bien même elle était intégrée dans le groupe de travail et dans le COPIL. Une rencontre avec une délégation de l'ACF et une délégation du Conseil d'Etat a eu lieu il y a quinze jours. Le Conseil d'Etat a proposé de discuter de ces demandes lors de plusieurs séances de groupe de travail qui vont démarrer ces prochains jours. L'objectif pour l'Etat et les communes reste que ce projet soit accepté par le Conseil d'Etat dans cette législature encore, soit d'ici la fin de l'année. Ce n'est donc qu'en 2022 que le Grand Conseil sera saisi. Une des demandes de l'Association des communes fribourgeoises est de retarder l'entrée en vigueur, qui était prévue en 2023 au vu du travail qui sera encore à faire une fois ce projet de DETEC accepté.

Dans sa teneur actuelle, le projet actuel du DETEC inclut un changement de la clé de répartition du financement des PC AVS/AI de manière à concrétiser le mécanisme d'équilibrage financier du premier paquet. Le Conseil d'Etat regrette le cumul de circonstances qui a conduit à ces prolongations à répétition. Il estime que la prorogation de cet article 22 est en effet la solution qui cause le moins de complications. Il propose également de prolonger ce régime jusqu'à l'entrée en vigueur du DETEC. Cet article sera ensuite abrogé par la loi mettant en oeuvre le DETEC.

L'Association des communes fribourgeoises, qui a été consultée, s'est déclarée favorable à cette nouvelle prolongation du régime transitoire. Cette loi devra entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2022 afin d'éviter effectivement que cette charge soit reportée au budget des communes. C'est avec ces remarques que je vous invite à entrer en matière sur ce projet de loi.

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). Je n'ai pas de lien d'intérêt particulier avec cet objet. Je suis le rapporteur du groupe le Centre sur ce message.

Notre groupe a bien examiné ce message. Le régime transitoire se prolonge et cela depuis plus de dix ans. Les raisons sont multiples et déjà évoquées dans le message et signifiées par la présidente de la commission parlementaire. Il est vrai que la dernière prolongation ou cette prolongation-là est due à la mise en place du DETEC. C'est aussi une des raisons de cette prolongation jusqu'en 2023.

Les communes, dans cette attente, peuvent s'estimer les bénéficiaires de ce régime transitoire. Le désenchevêtrement des tâches entre Etat et communes prend effectivement beaucoup trop de temps. A ce sujet, Madame la Conseillère d'Etat, pouvez-vous nous rappeler si ce sujet est bien dans une des étapes du DETEC? Il me semble que cela n'était pas le cas dans le cadre des discussions de la commission parlementaire.

Dans ce cadre-là, avec ces conclusions, le groupe le Centre accepte le message et accepte le décret qui vous est présenté.

Zosso Markus (UDC/SVP, SE). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat den Antrag der Kommission für die Änderung des Gesetzes über Ergänzungsleistungen zur Alters-, Hinterlassenen- und Invalidenversicherung diskutiert.

Es macht Sinn, dass die Übergangslösung zum wiederholten Male verlängert wird. Wir gehen aber auch klar davon aus, dass diese Verlängerung die letzte sein soll und dass dem Grossen Rat endlich eine definitive Version zur Genehmigung vorgelegt wird.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei ist einstimmig für Eintreten und wird den Antrag der Kommission unterstützen.

Mäder-Brühlhart Bernadette (*VCG/MLG, SE*). Die Fraktion Mitte Links Grün stimmt dem Gesetz zur Änderung des Gesetzes über Ergänzungsleistungen zur Alters-, Hinterlassenen- und Invalidenversicherung einstimmig zu. Für die Gemeinden ist diese dritte Verlängerung unbestritten eine willkommene Entlastung, übernimmt doch der Staat damit weiterhin die gesamte Finanzierung der Ergänzungsleistungen zur AHV und IV. Damit erlässt er den Gemeinden die 25 Prozent Beteiligung von rund 28 Millionen Franken und zwar bis zum Inkrafttreten des ersten Pakets der Aufgabenentflechtung zwischen Staat und Gemeinden (DETEC).

Die Fraktion Mitte Links Grün ist sich der Komplexität dieses DETEC-Projekts bewusst, bedauert jedoch seine erneute Verzögerung auf unbestimmte Zeit mit einigem Unverständnis. Denn erneut konnte dieses erste DETEC-Projekt dem Grossen Rat nicht wie geplant in der Novembersession unterbreitet werden, vor allem auch, weil der Gemeindeverband in seiner Stellungnahme zur Vernehmlassung noch zahlreiche Änderungen eingeben hat. Dies ist umso erstaunlicher, als der Gemeindeverband im Copil mitgearbeitet hat. Und so wie es momentan aussieht, wird uns das erste Paket nun erst im Januar 2024 unterbreitet.

Ich bin nun seit gut sieben Jahren im Grossen Rat. Während dieser sieben Jahre ist kaum je eine Session vergangen, in welcher nicht in irgendeiner Weise auf dieses DETEC-Projekt hingewiesen wurde, welches für zahlreiche Verzögerungen verantwortlich war und weiterhin verantwortlich sein wird.

Nun wird gar vorgeschlagen, auch für die Bereiche Sozialhilfe mit Stipendien und Prämienverbilligungen und Familienergänzungsleistungen eine DETEC in Betracht zu ziehen - also bereits ein drittes Paket, obwohl nicht einmal das erste unter Dach und Fach ist. Damit würden unter anderem die Ergänzungsleistungen für Familien noch für viele Jahre blockiert. Das darf aber nicht passieren, und wir werden alles in unserer Macht Stehende daran setzen, dass dieser Verfassungsauftrag nicht wegen dem DETEC noch einmal zehn Jahre auf seine Umsetzung warten muss.

Mit diesen Bemerkungen tritt die Fraktion Mitte Links Grün auf den Gesetzesentwurf ein.

Rodriguez Rose-Marie (*PS/SP, BR*). J'interviens au nom du groupe socialiste et déclare comme seul lien d'intérêt le fait d'avoir été membre de cette commission.

Le groupe socialiste s'est penché avec attention sur cette modification de loi et soutient l'entrée en matière. Il est clair que nous discutons ici d'une quatrième prolongation d'une période transitoire initiée en 2008. La durée peut certes interpeler un peu, mais cette prolongation est en lien avec le fameux premier paquet du DETEC que nous attendons depuis de nombreuses années.

Ce qu'il convient de retenir est le fait que cette prolongation est quelque part très favorable aux communes, en leur évitant 28 millions de charges supplémentaires dès l'année prochaine et en leur donnant plus de temps pour se préparer à assumer ces charges.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste entre en matière sur cette modification de loi et la soutient. Nous vous invitons à en faire de même.

Meyer Loetscher Anne (*PDC/CVP, BR*). Je remercie tous les groupes pour leur prise de parole et je vois que tout le monde entre en matière.

Concernant les questions, il y a juste eu une question du député Schoenenweid. Effectivement, le financement des PC est dans le premier paquet du DETEC. Je pense que M^{me} Demierre vous donnera un complément d'information. On en a parlé durant la commission, c'est parce qu'il fait partie du premier DETEC et que lors de la consultation il y a eu encore beaucoup de corrections de la part de l'ACF.

Les autres commentaires liés au DETEC s'adressent plutôt au Gouvernement.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. A mon tour de remercier tous les porte-paroles des groupes, qui entrent en matière sur ce projet de loi. En effet, je peux confirmer les propos de M^{me} la Rapporteuse. Les prestations complémentaires pour un montant de 75 millions sont dans le premier paquet de DETEC. Comme je l'ai expliqué dans l'introduction, c'est un outil d'équilibrage financier dans ce projet de DETEC.

Concernant la remarque de M^{me} la Députée Mäder, ce n'est pas le 1^{er} janvier 2024 que le Conseil d'Etat va vous soumettre le paquet. Le Conseil d'Etat, avec l'Association des communes fribourgeoises, qui appuie cette démarche, a l'intention de soumettre cette année encore au Grand Conseil le premier paquet. Cela veut dire que c'est le Bureau du Grand Conseil qui décidera quand il le mettra à l'ordre du jour, mais évidemment pas avant 2022, puisque cette semaine est celle de la dernière session. Vous pourrez discuter du premier paquet vraisemblablement, j'imagine, à la session de février.

En ce qui concerne le paquet d'un troisième désenchevêtrement, qui concerne celui de l'aide sociale et des prestations complémentaires pour familles, l'ACF a effectivement demandé qu'il y ait un désenchevêtrement des tâches aussi dans ces

domaines-là. Pour ma part, je souhaite que ce dossier puisse être empoigné très rapidement pour arriver le plus rapidement possible devant le Grand Conseil avec ce troisième désenchevêtrement en parallèle du deuxième désenchevêtrement, qui concernait plus la Direction de l'instruction publique de la culture et du sport. Il me tient aussi à cœur que ces PC familles puissent enfin être mis en place dans notre canton.

C'est avec ces remarques que je vous invite à entrer en matière sur ce projet de loi.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal

Art. 22 al. 1

Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR). C'est l'essence même de cette modification. L'article dit que jusqu'à l'entrée en vigueur du premier paquet du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes, l'Etat prend en charge le 100% de la contribution prévue à l'article 14 al.1 let.b.

> Adopté.

Parties II. à IV., titre et préambule

Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR). En chapitre 4, on voit que cela doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2022, comme cela a été dit, pour que cela ne devienne pas une charge aux communes.

> Adopté.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

Parties I. à IV., titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 93 sans opposition ni abstention.

Ont voté Oui: Total 93

Bonny David (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Favre Anne (GR,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Schläfli Ruedi (SC,UDC/

SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Denervaud Caroline (SC,PDC/CVP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG)

Loi 2021-DSAS-80

Adhésion à la convention sur les contributions des cantons aux hôpitaux relative au financement de la formation médicale postgrade et sur la compensation intercantonale des charges

| | |
|---------------------------------|--|
| Rapporteur-e: | Bourguet Gabrielle (PDC/CVP, VE) |
| Représentant-e du gouvernement: | Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales |
| Rapport/message: | 06.09.2021 (BGC Novembre 2021, p. 4615) |
| Préavis de la commission: | 08.10.2021 (BGC Novembre 2021, p. 4634) |

Entrée en matière

Bourguet Gabrielle (PDC/CVP, VE). N'ayant pas de lien d'intérêt avec cet objet, j'entre immédiatement dans le vif du sujet. Vous avez reçu le message du Conseil d'Etat du 6 septembre 2021 accompagnant ce projet de loi, ainsi que le projet de loi, accompagné de la convention, de même que le préavis de la CAE.

Nous nous trouvons en phase de ratification d'un accord intercantonal. Nous ne pouvons donc plus amender la convention : soit nous l'acceptons, soit nous la refusons dans son ensemble. Cette convention a une portée nationale.

La CAE a examiné ce projet de loi d'adhésion lors de sa séance du 8 octobre dernier, en présence de M^{me} la Conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre et de M. Robert Gmür, conseiller juridique au Service de la santé publique.

Sur la forme et le processus parlementaire, nous pouvons relever ce qui suit. Les premiers travaux relatifs à cette convention datent de 2011 et le texte final de 2014. Après quelques recherches effectuées en collaboration avec le secrétaire de la Commission, nous notons que cet accord n'a pas fait l'objet d'une procédure de consultation parlementaire préalable. Deux cantons romands y ont déjà adhéré : Vaud en 2015 et Genève en 2016, soit deux cantons qui abritent des hôpitaux universitaires.

Sur le fond, nous pouvons résumer le contenu de la convention de la manière suivante. Le nouveau système de financement hospitalier mis en place dans l'assurance-maladie obligatoire est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2012. Dans un contexte caractérisé par ce nouveau système de financement hospitalier incitant les hôpitaux à faire des économies dans les dépenses de formation postgrade des médecins d'une part, et la pénurie des médecins se dessinant en Suisse d'autre part, la présente convention vise à garantir le financement des postes de médecins assistants accomplissant leur formation postgrade en milieu hospitalier et la répartition équitable des charges sur l'ensemble de la Suisse.

La convention qui nous est soumise a fait l'objet de très nombreuses discussions entre les cantons. Elle fixe dans cette version finale un montant forfaitaire minimal (par médecin assistant et par an) en vue d'indemniser les hôpitaux actifs dans le domaine de la formation médicale et règle la répartition entre tous les cantons des charges financières liées à la formation médicale.

Les conséquences financières pour notre canton figurent à la page 7 du message du Conseil d'Etat. Si, sur la base des données 2012 présentées à la page 3 du message, Fribourg aurait dû payer 1 468 716 frs, le tableau est actualisé en principe chaque année par la CDS. Ainsi, selon les derniers calculs du 8 mars 2021, basés sur les données 2019, la charge annuelle supplémentaire pour Fribourg s'élèverait à 1 651 084 frs à titre de compensation intercantonale, sous réserve que tous les cantons adhèrent à la convention. Ce montant peut évidemment changer d'une année à l'autre en fonction de l'évolution du nombre de postes d'assistants, respectivement de l'évolution de la population. A noter encore pour notre canton que l'effectif des médecins assistants du HIB est attribué à raison de 43% au canton de Fribourg.

La convention oblige également les cantons à verser une contribution minimale de 15 000 frs par an et par EPT de médecin assistant à tous les hôpitaux implantés sur leur territoire qui assurent la formation postgrade. Il s'agit d'un montant normatif

fixé de manière consensuelle (plus petit dénominateur commun) mais qui ne couvre pas les frais effectifs de la formation. S'agissant des montants à verser aux hôpitaux fribourgeois pour la formation postgrade des médecins, M^me la Conseillère d'Etat a informé la Commission que ce financement est assuré aujourd'hui par des montants attribués à titre de prestations d'intérêt général (PIG). Ces montants ne constituent donc pas une nouvelle charge.

La Conférence des directeurs de la santé envisage l'entrée en vigueur de cette convention au 1^{er} janvier 2023, sous réserve de l'adhésion de dix-huit cantons. M^me la Conseillère d'Etat nous a informés qu'au mois de juillet dernier, seize cantons ont formellement adhéré à la Convention. Le canton de Zoug y a adhéré sous réserve que 20 cantons le fassent. La procédure d'adhésion ou en vue d'une adhésion est en cours dans plusieurs cantons. Deux cantons, Schwyz et Uri, ont suspendu la procédure.

Le Conseil d'Etat nous invite à adhérer à la présente convention avant tout pour des questions de solidarité intercantonale. Pour le canton de Fribourg, cette adhésion s'inscrit également dans le cadre de sa politique en matière de formation médicale, avec la mise en place du master en médecine de premier recours. Il s'agit enfin de permettre aux jeunes Fribourgeoises et Fribourgeois diplômés en médecine de suivre leur formation postgrade dans les hôpitaux des cantons adhérant à la présente convention, notamment dans les hôpitaux universitaires.

Consciente de ces enjeux pour le canton de Fribourg, c'est à l'unanimité des membres présents que la Commission des affaires extérieures vous invite à adopter ce projet de loi d'adhésion selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Avant de conclure, je tiens encore à remercier vivement M^me la Conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre et M. Robert Gmür pour leur disponibilité, ainsi que le secrétaire de la CAE, M. Alain Renevey, pour la parfaite rédaction du PV de cette séance et pour tout son travail.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie M^me la Rapporteuse pour son rapport très complet. Le message qui vous est présenté reprend en effet intégralement le rapport explicatif de la Conférence suisse des directeurs et directrices de la santé. S'agissant d'une convention intercantonale, le texte de la convention ne peut pas être modifié.

La convention qui vous est soumise a fait l'objet de très nombreuses discussions entre les cantons depuis 2011 pour arriver finalement à un accord à 15 000 frs par place de médecin assistant et par an pour la participation à la compensation entre les cantons si un nombre de médecins assistants inférieur à la moyenne suisse est formé dans leur canton. Cette convention a pour but une péréquation financière de l'effort de formation postgrade des médecins au niveau national. En effet, il y a des cantons qui forment plus de médecins que d'autres, alors que in fine tous les cantons bénéficient de l'effort de formation quand il s'agit de recruter des médecins formés pour les hôpitaux ou les cabinets.

Comme l'a relevé M^me la Rapporteuse, cette convention oblige également les cantons à verser une contribution minimale de 15 000 frs par an et par EPT de médecin assistant à tous les hôpitaux implantés sur leur canton. Il s'agit d'un montant normatif fixé de manière consensuelle, c'est-à-dire que c'était le plus petit dénominateur commun sur lequel nous nous sommes mis d'accord avec l'ensemble des cantons. Ce montant ne couvre pas les frais de formation. Ainsi, pour les hôpitaux fribourgeois, nous payons déjà actuellement 32 000 frs pour le HFR, 18 000 frs pour RFSM. Pour le HIB, c'est un financement par le biais d'une prestation d'intérêt général historique, mais pour 2022 c'est aussi un montant par médecin assistant qui sera versé.

En conclusion, je vous invite à entrer en matière sur ce projet de loi qui porte adhésion à la convention sur les contributions des cantons aux hôpitaux relatives au financement de la formation médicale postgrade et sur la compensation intercantonale des charges. Cette adhésion s'inscrit dans le cadre de notre politique de formation médicale avec la mise en place du master en médecin de premier recours.

Brügger Adrian (UDC/SVP, SE). Meine Interessenbindung: Ich bin Mitglied der auswärtigen Kommission. Wir haben den Beitritt zur interkantonalen Vereinbarung über die kantonalen Beiträge an die Spitäler zur Finanzierung der ärztlichen Weiterbildung und deren Ausgleich unter den Kantonen in der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei geprüft.

Wir kommen zum Schluss, dass dieser Vereinbarung von unserer Seite her nichts im Wege stehen soll. Wir stellen fest, dass es über 10 Jahre gebraucht hat, um eine definitive Vereinbarung zu präsentieren und genehmigen zu lassen.

Diese Vereinbarung ist eine Solidarität im interkantonalen Bereich. Mit dieser Vereinbarung können wir jungen Freiburger Absolventinnen und Absolventen des Medizinstudiums den Zugang zur Weiterbildung in den Spitälern der übrigen Beitrittskantone ermöglichen. Eine fundierte Ausbildung ist der Grundstein, damit wir Spezialisten in diesem Bereich heranziehen und aufbauen können.

Aus diesen Gründen wird die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei dieser Vereinbarung einstimmig zustimmen.

Besson Muriel (*PS/SP, SC*). Mon seul lien d'intérêt est que je suis membre de la Commission des affaires extérieures. J'interviens ici au nom du groupe socialiste.

M^{me} la Présidente a bien expliqué les tenants et les aboutissants de cette convention sur le financement de la formation médicale postgrade. L'enjeu principal est certainement que les jeunes médecins fribourgeoises et fribourgeois puissent continuer leur formation postgrade en vue notamment d'une spécialisation FMH dans un des hôpitaux des cantons ayant adhéré à la présente convention, y compris les hôpitaux universitaires. De plus, il s'agit certainement de coûts de formation importants, qui doivent être pris en charge de manière solidaire par tous les cantons, et non seulement par les cantons qui ont des hôpitaux accueillant de nombreuses et nombreux médecins.

Ainsi, il est essentiel pour le canton de Fribourg de continuer ses efforts pour la formation médicale en complément de la mise en place du master de médecin de famille à l'Université de Fribourg.

Le groupe socialiste soutiendra donc ce projet de loi portant adhésion à cette convention.

Hayoz Madeleine (*PDC/CVP, LA*). Tout a été dit sur cette convention. J'ai juste une question à M^{me} la Commissaire. Comment se fait-il que cette convention, qui a été adoptée par seize cantons et qui est en vigueur depuis 2016, n'a pas encore été ratifiée par le canton de Fribourg?

Le groupe le Centre, à l'unanimité, soutient ce projet de loi et vous invite à en faire de même.

Lauber Pascal (*PLR/FDP, GR*). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet.

La présente convention vise à garantir le financement des postes de médecins assistants accomplissant leur formation postgrade en milieu hospitalier en soutenant le salaire des maîtres de stage avec une répartition équitable des charges sur l'ensemble de la Suisse. Elle fixe un montant forfaitaire minimal par médecin et par an. Les conséquences financières pour notre canton sont supportables.

Le groupe libéral-radical souhaite que les jeunes fribourgeois diplômés en médecine puisse suivre leur formation postgrade dans les hôpitaux des cantons adhérant à la présente convention et acceptera à l'unanimité ce projet de loi d'adhésion selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Meyer Loetscher Anne (*PDC/CVP, BR*). Comme vous le savez, je me réjouis toujours des investissements pour la formation postgrade des médecins. Par contre, je m'interroge sur le montant à la charge du canton de Fribourg. Quand bien même sa population légale est presque identique à celle du canton du Valais, le montant à la charge est presque le double. Est-ce qu'on pourrait encore avoir un petit complément d'information sur ce sujet?

Bourguet Gabrielle (*PDC/CVP, VE*). Je note que tous les groupes proposent d'adhérer à cette convention et je les en remercie.

La question de M^{me} Hayoz s'adresse à M^{me} la Commissaire du Gouvernement. Je la laisserai répondre.

Pour la question de M^{me} Meyer Loetscher, si la population est à peu près équivalente on peut s'imaginer que c'est peut-être dû au nombre de médecins assistants que nous exportons. M^{me} la Commissaire du Gouvernement est beaucoup mieux qualifiée que moi pour répondre à cette question.

Je n'ai pas d'autres interventions.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie tous les porte-paroles des groupes qui entrent en matière sur ce projet de loi. Nous avons attendu pour vous soumettre la convention d'avoir l'ensemble des informations que nous souhaitions, notamment des chiffres actualisés sur le nombre de médecins assistants, et le fait aussi que pour le HIB on prenne en compte à raison de 43% les médecins assistants qui étaient au HIB comptabilisés sur le canton de Vaud au canton de Fribourg, puisque c'est un hôpital intercantonal. Il y a donc eu toute une série d'affinages comme cela des chiffres que nous avons attendus pour vous présenter la convention.

Comme l'a dit M^{me} la Rapporteuse, les chiffres sont actualisés régulièrement. Le dernier tableau que nous avons est sur la base des données 2019 et sur la base de ce tableau pour Fribourg c'est une charge de 1 651 084 frs, et pour les Valaisans c'est 1 845 918 frs. Vous voyez donc qu'en fonction des affinements qui ont été faits les chiffres peuvent changer considérablement.

C'est avec ces remarques que je vous invite à entrer en matière sur ce projet de loi.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal

Art. 1

Bourguet Gabrielle (PDC/CVP, VE). L'article 1 règle l'adhésion du canton de Fribourg à la convention du 20 novembre 2014 sur les contributions des cantons aux hôpitaux relative au financement de la formation médicale postgrade et sur la compensation intercantonale des charges, dont le texte est reproduit dans l'annexe 1.

> Adopté.

Parties II. à IV., titre et préambule

Bourguet Gabrielle (PDC/CVP, VE). Il n'y a aucun acte à modifier ni à abroger. La présente loi est soumise au référendum législatif et ne l'est pas au référendum financier. L'entrée en vigueur est prévue sous réserve de l'approbation par suffisamment de cantons au 1^{er} janvier 2023.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. En complément à ce que j'ai répondu tout à l'heure, on a aussi attendu qu'il y ait un maximum de cantons qui adhèrent à la convention. Evidemment, si on est moins de cantons que les 26 on devra se répartir le montant total. Il y a donc un intérêt aussi pour le canton de Fribourg que le maximum de cantons adhèrent. Effectivement, l'entrée en vigueur est prévue au 1^{er} janvier 2023 sous réserve que la CDS puisse entreprendre toutes les démarches qu'il y a à faire encore, puisqu'il faut former une assemblée. Il y a toute une série d'éléments à mettre en place encore.

> Adopté.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

Parties I. à IV., titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 84 sans opposition ni abstention.

Ont voté Oui: Total 84

Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Herren-Rutschli Rudolf (LA,UDC/SVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Ingold François (FV,VCG/MLG), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Zadory Michel (BR,UDC/SVP),

Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Denervaud Caroline (SC,PDC/CVP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP)

Rapport 2021-GC-105

Commission des affaires extérieures CAE - Bilan de la législature 2017-2021

Rapporteur-e: **Bourguet Gabrielle** (PDC/CVP, VE)
Rapport/message: **08.10.2021** (BGC Novembre 2021, p. 4656)

Discussion

Bourguet Gabrielle (PDC/CVP, VE). J'ai l'honneur de vous présenter le bilan de la législature 2017-2021 de la Commission des affaires extérieures. Ce bilan est émaillé d'observations et de suggestions pour la législature à venir.

Pour contextualiser ce rapport, je vous rappelle que, par la loi du 11 novembre 2009 concernant les conventions intercantionales (LConv), le Grand Conseil a délégué à sa Commission des affaires extérieures ainsi qu'aux député-e-s délégué-e-s au sein d'organismes interparlementaires l'exercice de certaines compétences en matière de conventions intercantionales. En contrepartie, la CAE et les personnes déléguées sont tenues de rendre compte au Grand Conseil de manière adéquate de leurs activités. Le Bureau du Grand Conseil et la CAE ont convenu que l'information concernant les activités de la Commission se ferait principalement par le biais d'un rapport annuel adressé au Grand Conseil. Au terme de chaque législature, la CAE soumet en sus au Grand Conseil un rapport final dressant le bilan des cinq années écoulées. Enfin, la CAE informe le Bureau, au fur et à mesure et par écrit, de l'usage qu'elle fait des compétences qui lui ont été déléguées.

Cette législature a été marquée par l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions légales portant d'une part de treize à quinze le nombre de membres de la Commission et exigeant d'autre part qu'au minimum deux membres de la CAE figurent parmi les membres des délégations fribourgeoises de contrôle. Ces modifications se sont avérées tout à fait justifiées et ont assuré une plus grande constance dans la transmission des informations au sein de la CAE, lui donnant ainsi une meilleure vue d'ensemble des relations extérieures de notre canton et des enjeux et domaines régis par les accords intercantonaux.

Au niveau de la composition de la Commission, on peut noter qu'après deux années de stabilité, la composition de la Commission a subi de nombreux changements. Les processus intercantonaux étant complexes, nous pensons qu'il conviendrait, pour les législatures à venir, que la Commission puisse connaître davantage de stabilité. Nous proposons une bonne information sur son fonctionnement et les contraintes y relatives en début de législature, afin que les membres qui souhaitent en faire partie soient dûment informés de ce que cela implique.

Je ne reviens pas sur le nombre de séances et les objets traités qui figurent dans le rapport que vous avez sous les yeux, si ce n'est pour en relever deux éléments:

1. Les cantons membres de la CoParl ont la chance de pouvoir faire des propositions dans la phase de négociation des accords intercantonaux, en se prononçant dans une phase de consultation. Il est très important de s'investir à fond lors de cette phase. On a pu observer, notamment dans les discussions sur la Convention romande sur les jeux d'argent, que les propositions parlementaires ont été largement reprises. Cette procédure fonctionne, il est vrai, de façon plus satisfaisante pour les accords de nature régionale que pour les accords nationaux. Mais le BIC (Bureau interparlementaire de coordination) et la CAE ont réalisé un important travail d'information auprès des différentes instances concernées durant cette législature.
2. Une convention qui a pu paraître « anodine » par l'ampleur du territoire touché ne l'a pas été pour autant, je veux parler de l'adhésion au Concordat sur la modification territoriale résultant du transfert de la commune de Clavaleyres au canton de Fribourg. Il n'est pas courant, et c'est un euphémisme, de toucher aux limites du territoire cantonal et cette convention a certainement marqué un moment historique de notre canton.

En tant que commission spécialisée dans les relations intercantionales, il est également important de relever les différents contacts que la CAE peut entretenir tout au long de la législature avec différents organes intercantonaux, avec nos conseillers d'Etat, avec le délégué aux affaires extérieures du canton, etc. La CAE actuelle pense qu'il serait intéressant de planifier ces rencontres sur la durée, de manière plus régulière.

La CAE a également ouvert auprès du BIC, que notre canton a eu l'honneur de présider durant les années 2019 et 2020, une réflexion sur les commissions interparlementaires (CIP) de contrôle, respectivement le nombre de membres dans ces CIP. Ces réflexions continuent encore aujourd'hui. Ce que l'on peut relever à ce stade:

1. Deux nouveaux accords ont mis en place des CIP, mais le nombre de membres par délégation a été fixé à trois, au lieu des sept prévus dans les autres commissions ainsi instituées.
2. Si le nombre de membres tend à diminuer, le nombre de CIP augmente, ce qui soulèvera peut-être de nouvelles discussions à l'avenir.

Une dernière réflexion, enfin, sur les autres activités intercantionales:

- > Premièrement, nous avons noté que le rapport du BIC n'est traité ni à la CAE, ni au plénum du Grand Conseil. Nous pensons que ce processus devrait être corrigé afin de donner une meilleure vue d'ensemble encore des relations intercantionales aux membres du Grand Conseil.
- > Deuxièmement, durant de nombreux mois, il a été question de la réorganisation de la Conférence législative intercantonale (CLI) et de la participation de notre canton à cet organisme. Il conviendra d'en suivre les développements dans le futur.

Il me reste à adresser mes plus chaleureux remerciements aux deux vice-présidents successifs de la Commission, M^{me} Bernadette Hänni-Fischer et M. Nicolas Pasquier, pour leur précieux soutien et les échanges toujours très intéressants que j'ai pu mener avec eux, aux deux secrétaires de commission successifs, M. Reto Schmid et M. Alain Renevey pour leur appui dévoué et précieux, ainsi qu'à tous les membres de la Commission, actuels et passés pour les échanges toujours constructifs sein de ce gremium. Je remercie M^{me} et MM. les Conseillers d'Etat avec qui j'ai eu le plaisir de travailler sur les différents objets qui nous furent soumis, ainsi que leurs services, en particulier M. le Conseiller d'Etat Olivier Curty, en charge des relations extérieures et les délégués successifs aux affaires extérieures durant cette législature, à savoir M. Alain Schaller, M. Christian Favre et M. Patrick Mülhauser.

Ce fut pour moi un honneur et un plaisir de présider cette commission, je vous remercie du fond du cœur pour votre confiance. Je vous souhaite à toutes et tous le meilleur pour la suite et vous remercie de votre aimable attention.

- > Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Loi 2021-DICS-22

Modification de la loi sur la scolarité obligatoire (jours «joker»)

| | |
|---------------------------------|---|
| Rapporteur-e: | Flechtner Olivier (PS/SP, SE) |
| Représentant-e du gouvernement: | Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport |
| Rapport/message: | 28.06.2021 (BGC Novembre 2021, p. 4591) |
| Préavis de la commission: | 29.09.2021 (BGC Novembre 2021, p. 4603) |

Entrée en matière

Flechtner Olivier (PS/SP, SE). Le sujet que nous traitons maintenant a déjà fait l'objet d'un débat controversé au sein de ce Grand Conseil.

En effet, les journées "joker" sont une nouveauté pour le canton de Fribourg et il n'est pas étonnant que leur introduction ait donné lieu à des craintes et réticences. Cela étant, il est aussi une réalité que nous sommes confrontés à une différence de cultures. Force est de constater que beaucoup de cantons germanophones - 15 au total selon les résultats de l'enquête commandée par le Conseil d'Etat - connaissent déjà cette possibilité. En revanche, en Suisse romande, et aujourd'hui, le canton du Jura est le seul à proposer une telle flexibilité aux parents de ses élèves.

La composition de la Commission, que j'ai eu l'honneur de présider, a également été un reflet de cette répartition. Sur ses 11 membres, 8 étaient de langue allemande. Si je le mentionne ici, c'est d'une part par souci de transparence, mais aussi et surtout pour souligner que cela aurait certainement eu une influence si nous avions été appelés à débattre sur la question même de l'introduction de ces journées.

Or, cela n'était pas - et n'est pas - la question, puisque le Grand Conseil a déjà décidé, le 15 septembre 2020 - et, je le concède, à une courte majorité - de mandater le Conseil d'Etat de modifier la loi sur la scolarité obligatoire pour introduire cette possibilité. La proposition qui nous est faite aujourd'hui en est le résultat. Cette question a donc déjà trouvé réponse.

Ainsi, nous sommes aujourd'hui uniquement appelés à nous prononcer sur la manière dont cette introduction est réalisée, tout comme cela a été le cas pour la Commission.

Lors de l'examen du projet de modification de loi, la Commission a donc particulièrement apprécié de pouvoir prendre connaissance des modifications prévues au règlement. En effet, cela a permis de mieux comprendre comment cette introduction est prévue. Car, il est vrai, la loi fixant uniquement le cadre légal, cela serait resté extrêmement abstrait, voire opaque, sans ces explications complémentaires. Je tiens ainsi ici à réitérer les remerciements déjà exprimés lors de la séance de Commission pour cette transparence.

Si je mentionne cela, c'est aussi pour soulever que plusieurs questions concrètes, qui se poseront lors de l'introduction de ces journées "joker" et pour les directrices et directeurs d'établissements, ne sont pas à régler au niveau de la loi mais justement du règlement si elle ne relèvent pas de la compétence des établissements eux-mêmes.

Cela concerne par exemple les restrictions applicables, par exemple pour le premier jour de scolarité. La loi ne précise quant à elle pas que ce jour ne peut pas être utilisé en tant que "joker", mais elle en fixe le cadre et prévoit une telle restriction. Ensuite, celle-ci est déclarée dans le règlement, ou alors par l'établissement lui-même pour, encore une fois à titre d'exemple, les journées avec une importance particulière pour cet établissement.

Denn in der Tat gibt es Tage, an denen die Eltern schulpflichtiger Kinder nicht über die Möglichkeit verfügen sollen, ihr Kind ohne Angabe von Gründen vom Unterricht fernzuhalten. Dies betrifft beispielsweise den ersten Schultag des Jahres, aber auch andere wichtige Anlässe der Schule. Solche Tage sind auch nach Ansicht der Kommission von grosser Bedeutung. Wie in der Kommission auch betont wurde, geht es hierbei sowohl um die Förderung des Klassen- oder Schulklimas und des sozialen Zusammenhalts innerhalb der Schule, als auch um die Wertschätzung der Lehrpersonen, welche solche Anlässe organisieren.

Einzelne Mitglieder der Kommission hätten aus diesem Grund gerne eine weitere Präzisierung der Einschränkungen im Gesetz gesehen. Letztlich wurden jedoch keine derartigen Anträge gestellt, da diese, wie erwähnt, auf Reglementsebene zu präzisieren sind.

Die Kommission hat jedoch auch zur Kenntnis genommen, dass sowohl der Staatsrat also auch die beiden Amtsleiter sich dieser Thematik bewusst sind und im Grundsatz die diesbezüglichen Einschätzungen teilen.

La Commission a ainsi réitéré un certain nombre de soucis, mais a finalement conclu que le projet de loi correspondait au souhait ayant été à la base du mandat Schwander/Aebischer, qui a quant à lui amené le Grand Conseil, au mois de septembre dernier, à se prononcer en faveur de l'introduction de ces journées "joker".

Il me reste ainsi à remercier le commissaire du gouvernement ainsi que MM. Stern et Maag pour les explications et réponses fournies et leur participation constructive et importante aux débats de la Commission.

Je remercie ensuite le secrétaire parlementaire, M. Alain Renevey, pour l'organisation et son appui lors de la séance ainsi que pour la tenue du procès-verbal.

Au nom de la commission, je vous recommande ainsi d'accepter le présent projet de loi, qui propose une version pragmatique et adaptée à la réalité du canton, avec comme seule modification par rapport à la version initiale du Conseil d'Etat, une définition claire de la date de son entrée en vigueur.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je remercie M. le Rapporteur pour sa présentation *zweischprachig* parfaite et complète.

Je rappelle juste qu'il s'agit ici d'approuver l'article 21 alinéa 2, qui fixe le principe des "jokertage" et l'article 36a du règlement de la loi scolaire qui vous donne le contenu de ce que cela signifie, mais il n'est pas formellement approuvé ici. Evidemment, le Conseil d'Etat l'a approuvé comme tel et s'engage à le mettre comme tel en application dans le règlement.

Je précise peut-être un ou deux points:

L'alinéa 1 mentionne des cas d'exclusion, par exemple le premier jour d'école ou des examens officiels, des activités culturelles, etc. L'alinéa 2 donne une certaine liberté de manoeuvre aux écoles pour des occasions particulières, qui ont une certaine importance, comme par exemple la Solennité à Morat.

Dans les autres alinéas qui fixent le contenu, j'aimerais relever également le fait que des jours "joker" ne sont pas des absences injustifiées. En revanche, s'il y a trop d'absences injustifiées, le droit aux jours "joker" pourrait diminuer.

Par ailleurs, le délai d'annonce d'une semaine n'est pas un délai légal, mais il ne donne pas droit à un recours, conformément à l'article 146.1 let. b du RLS.

Enfin, la gestion de ces jours "joker", qui peuvent être assumés grâce au logiciel que nous avons dans les écoles, peut se faire sans difficulté. Ainsi, cela nous laisse le temps de le faire pour la prochaine rentrée 2022/2023, comme le propose la Commission.

Aebischer Eliane (*PS/SP, SE*). Meine Interessenbindungen: Ich bin Schuldirektorin der Primarschule Düdingen, Co-Motionärin und ich war Mitglied der vorberatenden Kommission. Ich spreche hier als Co-Motionärin und im Namen der Fraktion der Sozialdemokratischen Partei.

Die Fraktion der Sozialdemokratischen Partei tritt auf die Vorlage ein und unterstützt den Vorschlag der Kommission, also das Projekt bis, grossmehrheitlich. Wir begrüßen es sehr, dass uns nicht nur der Gesetzesartikel vorliegt, sondern dass gleichzeitig auch bereits die Anpassung des Reglements vorgenommen wurde. So wissen wir heute genau, wie das Endprodukt aussehen wird.

Die vorliegende Fassung entspricht voll und ganz der Idee der Motion. Auch die Vernehmlassung bei den Betroffenen hat aufgezeigt, dass ein grosser Teil der Befragten diesen Gesetzesartikel so befürwortet und die Vorschläge und Fragen, welche eingereicht worden waren, im Reglement aufgenommen wurden.

Einziger Wermutstropfen: Die direktbetroffenen Kinder und Jugendlichen wurden in der Vernehmlassung nicht einbezogen. Um einerseits den Artikel 12 der Kinderrechtskonvention noch konsequenter umzusetzen und andererseits auch das politische Interesse bei den Minderjährigen zu fördern, könnte also in der nächsten Legislatur diesbezüglich noch das Eine oder Andere optimiert werden.

Zurück zu den Jokertagen: Die Befürchtung, viele Kinder und Jugendliche könnten diese Jokertage missbrauchen und würden damit einen Freipass zum Schuleschwänzen erhalten, kann ich nicht gelten lassen. Die Jokertage müssen eine Woche im Voraus angekündigt werden. Niemand wird also morgens einfach aufstehen können und dann aus seiner Laune heraus, im Sinne von "heute habe ich keine Lust auf Schule", einen Jokertag beziehen dürfen.

Im Gegenteil: Liegen bereits ungerechtfertigte Absenzen vor, kann die Schuldirektion den Bezug von Jokertagen einschränken oder verweigern. 16 Kantone, wir haben es vorhin bereits gehört, kennen diese Jokertage seit vielen Jahren, in unterschiedlichen Varianten. Die Erfahrungen sind durchwegs positiv.

Ich persönlich begrüße es sehr, dass ausser dem ersten Schultag und offiziellen Prüfungstagen keine weiteren Anlässe vorgegeben wurden, an welchen die Jokertage nicht eingesetzt werden dürfen. Es ist aber sehr wichtig, dass die Schuldirektionen ihrerseits aufgrund der lokalen Gegebenheiten und der schulinternen Traditionen noch Termine definieren dürfen, welche den Bezug von Jokertagen verbieten.

Schenken wir mit dieser Gesetzesänderung den Kindern, den Jugendlichen und den Eltern das Vertrauen, das sie verdienen. Sie werden verantwortungsvoll damit umgehen, und die Zusammenarbeit Elternhaus und Schule wird gestärkt werden.

In diesem Sinne bitte ich Sie alle, dem Projekt bis dieser Gesetzesänderung zuzustimmen.

Perler Urs (*VCG/MLG, SE*). Meine Interessenbindungen: Ich bin Vorsteher am Collège Sainte-Croix und äussere mich im Namen der Fraktion Mitte Links Grün.

Wir unterstützen einstimmig die vorliegende Gesetzesänderung, welche klare Rahmenbedingungen für den Bezug von Jokertagen festlegt. Der Staatsrat präsentiert hier eine sehr pragmatische Lösung für die Jokertage, indem er klar regelt, wie diese Tage bezogen werden können, aber auch, wo es nicht möglich ist, wie zum Beispiel am ersten Schultag des Schuljahres, während schulischen Aktivitäten und an offiziellen Prüfungstagen.

Die Diskussion vor einem Jahr hier im Saal war sehr animiert und das Resultat entsprechend knapp. Es gibt nämlich durchaus Gründe gegen die Jokertage. Bei Jokertagen spricht man von einem kleinen Stück Freiheit, auch wenn diese Freitage nicht wirklich frei sind, da der Unterricht während diesen legalen Absenzen ja weiterläuft und die Schüler so den verpassten Schulstoff selbständig nachholen müssen. Der Fernunterricht während des Lockdowns hat uns gezeigt, dass etwa ein Drittel der Schülerschaft überfordert ist mit selbständigem Arbeiten. Zudem bin ich der Meinung, dass es schon Aufgabe der Schule ist, ein Arbeitsethos von Zuverlässigkeit und Vertrauen zu fördern. Trotzdem gibt es gute Gründe für die vorliegende Lösung.

Mit dem aktuellen Schulgesetz sind den Schuldirektionen die Hände für flexible und individuelle Lösungen im Bereich Schülerabsenzen gebunden. Dispensationen oder auch Teildispensationen sind kaum mehr möglich. Urlaube dürfen nur in wenigen Ausnahmefällen gewährt werden. Jokertage vereinfachen zudem die Zusammenarbeit mit den Eltern. Eine gute Zusammenarbeit zwischen Schule und Eltern ist mitentscheidend für den Lernerfolg der Kinder - dies ist wissenschaftlich belegt.

Zudem haben bereits 16 Kantone seit Längerem Jokertage eingeführt, diese gestalten sich da offenbar problemlos. Deshalb können wir uns meiner Meinung nach der Mehrheit der Schweiz anschliessen.

Ich denke auch, dass die Schule den Eltern ein klein wenig Mündigkeit zusprechen darf. Zudem sind mir ehrliche Jokertage lieber als unehrliche Krankheitstage.

In diesem Sinne unterstützt unsere Fraktion die vorliegende Gesetzesänderung einstimmig.

Fagherazzi-Barras Martine (PS/SP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis enseignante primaire et déléguée d'arrondissement à la Société pédagogique fribourgeoise francophone.

Par le biais des jours "joker" et de la modification de la loi que nécessite leur introduction, les besoins des familles et les préférences personnelles deviennent possibles pour un nombre de jours limité. Il s'agit d'un changement de procédure qui, en contrepartie d'une plus grande liberté de choix d'organisation accordée aux parents, mise en retour sur une meilleure transparence de l'obligation générale de présence des élèves à l'école. Cet argument tiré de la réponse du Conseil d'Etat peut paraître quelque peu équivoque, mais en misant sur une confiance et une responsabilisation plus large faite aux parents, on évitera peut-être les écueils d'excuses alambiquées ou de fausses maladies. Et à en croire les expériences faites dans les cantons qui les ont introduits, il n'y aurait pas de crainte à voir une augmentation exponentielle de demandes de congés supplémentaires. Sur le fond, il peut donc s'avérer positif d'introduire de tels jours "joker", ce d'autant plus que cela permettra une certaine unification des pratiques d'octroi entre les divers établissements scolaires du canton. Mais cette introduction demande un cadre d'application par le biais de directives soutenantes et claires, qui garantissent le bon fonctionnement tant pour la classe, pour les enseignants, que pour les établissements et les Directions d'écoles, qui seront en première ligne dans la gestion de ces jours de congé.

L'article 36a (nouveau) du règlement de la loi scolaire, qui sera soumis au Conseil d'Etat si la modification de l'article 21 est acceptée aujourd'hui par le Grand Conseil, prévoit des éléments assez rassurants quant à la garantie d'une gestion suffisamment réglementée et respectant les souhaits exprimés en phase de consultation par les diverses instances concernées, pour que l'introduction de ces jours "joker" soient gérables et préviennent tout risque d'abus. Je pense notamment au délai d'annonce d'absence fixé à une semaine au minimum, qui devra être appliqué dans toutes les écoles. Un tel délai permet d'anticiper l'organisation du rattrapage d'éventuels travaux importants ou d'évaluations manquées.

L'alinéa 2 de ce même règlement prévoit de laisser une certaine liberté à chaque Direction d'établissement, de déterminer en fonction de son calendrier propre les occasions particulières où des jours "joker" ne peuvent être pris. Cette souplesse d'organisation est importante, car elle permet de respecter des différences régionales, mais aussi de signifier aux élèves et à leurs parents l'importance de participer aux événements scolaires, qui tout au long de l'année forgent un sentiment d'appartenance et de partage. L'encouragement à participer activement et à s'intégrer à la vie collective de l'école primera donc encore et toujours sur celle de faire passer d'abord son intérêt individuel.

Dernier point important: la gestion administrative des absences. Actuellement, elles sont gérées au primaire par l'outil Priméo et au secondaire sur la plateforme Isa Academia. Or, des modifications de programmation de ces outils doivent encore être entreprises afin de pouvoir répertorier et comptabiliser les données liées aux jours "joker". En commission, M. le Commissaire du gouvernement nous a annoncé que tout serait mis en oeuvre pour que ces plateformes soient rapidement opérationnelles, mais la date de mise en route reste sans garantie absolue de coïncider avec l'entrée en vigueur effective des jours "joker". Or, sur ce point, il est vraiment impératif que l'Etat mette tout en oeuvre pour que ces plateformes soient opérationnelles dès l'introduction de ces possibles demandes de congé, prévues en 2022/2023, et permette ainsi aux enseignants, dont je fais partie, ou aux directions d'écoles, d'effectuer correctement leur travail de gestion et d'établir un suivi uniforme simplifié et coordonné des absences des élèves, sur tout leur cursus scolaire.

Je me permettrais de conclure en disant que lors du vote sur la motion, je m'étais abstenue, car très mitigée quant à l'introduction de ces jours "joker", mais les échanges lors du travail en commission et les éléments fournis aussi en vue de l'élaboration du règlement d'application m'ont convaincue de voir ces jours "joker" sous un angle un peu plus favorable. Ainsi en fera également le groupe socialiste, qui soutiendra, dans sa grande majorité, le projet bis qui nous est proposé.

Schwaller-Merkle Esther (PDC/CVP, SE). Ich spreche im Namen der Mitte-Fraktion und als Mitglied der parlamentarischen Kommission.

Die Mitte-Fraktion unterstützt die Änderung des Gesetzes über die obligatorische Schule zur Einführung von individuell wählbaren freien Halbtagen, sogenannten Jokertagen. Die Bedürfnisse und Arbeitszeiten der Gesellschaft haben sich stark geändert, und die Vereinbarkeit von Beruf und Familie wird immer schwieriger.

Von Seiten der Familien ist die Einführung von individuell wählbaren freien Halbtagen, den sogenannten Jokertagen, ein grosses Bedürfnis. Es geht hier nicht um zusätzliche Freitage, sondern um die Möglichkeit einer Freistellung für gewisse dringende Familiensituationen.

Es gibt sehr oft Situationen, in denen Familien Gründe für Urlaubstage haben, die die Schulverantwortlichen gut nachvollziehen können. Das aktuelle Gesetz regelt aber die Ausnahmen klar und so dürfen Urlaube "à contre-coeur" nicht

gesprochen werden. Das Resultat: Krankschreibungen, man ist nicht mehr ehrlich, man erzieht beziehungsweise zwingt die Gesellschaft zu Unehrlichkeit, und die Absenzen nehmen zu.

Die Gesetzesänderung bietet nun den Eltern hinsichtlich der Anwesenheitspflicht ihrer Kinder in der obligatorischen Schule eine Möglichkeit, mittels individuell wählbarer Jokertage oder -halbtage den Bedürfnissen der Familien und den persönlichen Präferenzen der Schülerinnen und Schüler für eine beschränkte Zeit Vorrang zu geben.

Dies ist ein wichtiger Schritt zur Respektierung von Eigenverantwortung der Eltern und der Schüler. In den Kantonen mit Jokertagen wurde kein vermehrter Missbrauch festgestellt. Eher das Gegenteil war der Fall, dass es nämlich weniger Krankschreibungen gab.

In diesem Sinne unterstützt die Fraktion der Mitte diese Gesetzesänderung. Ich bitte die Versammlung, diese Gesetzesänderung anzunehmen.

Bortoluzzi Flavio (*UDC/SVP, LA*). Meine Interessenbindung: Ich war Mitglied der vorberatenden Kommission. Ich spreche im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei und teilweise auch in meinem persönlichen Namen.

In unserer Fraktion gibt es eine grundlegende Skepsis gegenüber dem Anliegen und diese wird auch nach dieser Gesetzesänderung nicht ausgeräumt sein. Aber es wird akzeptiert, dass das System der Jokertage in den meisten Deutschschweizer Kantonen - wir haben die Anzahl mehrfach gehört, 16 sind es an der Zahl - seit teilweise längerer Zeit erfolgreich eingesetzt wird. Eine, wenn man so sagen kann, Entkriminalisierung von gefälschten Abwesenheiten, zum Beispiel die Klassiker Krankheit oder Arztbesuch, wird anerkannt und die Einführung auf den Sommer 2022 wird bei denjenigen, die die Vorlage gutheissen, unterstützt.

Auch den Umfang von vier Halbtagen pro Schuljahr finden wir angemessen. Unsere Mitglieder in der Kommission haben gegenüber dem Staatsrat und den Amtschefs verdankt, dass sie nicht nur den Gesetzesentwurf, sondern auch bereits das dazugehörige Reglement, welches erarbeitet wurde, der Kommission vorgelegt haben.

Wir haben in unserer Fraktion auch über dieses Reglement gesprochen. Die teilweise vorhandenen Vorbehalte konnten aber trotzdem nicht aus der Welt geschafft werden.

Meine persönliche Meinung bezüglich dieses Reglements habe ich bereits in der Kommission dargelegt: Warum wird von Jokertag gesprochen, wenn es trotzdem Einschränkungen für deren Bezug geben soll? Der Joker - der Name der entsprechenden Jasskarte sagt es - gilt ohne Ausnahme als die beste Karte und sticht bei ihrem überlegten, aber aufgrund der Anzahl beschränkter Einsatz immer. Sie gewinnt die Jassrunde und ist jederzeit einsetzbar.

Die im vorgelegten Reglement angedachten Einschränkungen, zum Beispiel erster oder letzter Schultag, können - und das haben uns Schuldirektoren bestätigt - auch weiterhin mit sagen wir mal etwas diffusen Argumenten umgangen werden.

Aber natürlich ist uns klar, und das wird unterstützt: Auf regionale Besonderheiten muss eingegangen werden. Das Reglement bildet hier die richtige Basis und kann, wenn nötig, einfach neuen und zukünftigen Gegebenheiten angepasst werden.

Mit diesen Bemerkungen zuhanden des Staatsrates, welche er in die weitere Ausarbeitung des Reglements miteinfließen lassen kann, werden wir von der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei auf die Vorlage eintreten und unterstützen mehrheitlich die Version bis der Kommission.

Schwander Susanne (*PLR/FDP, LA*). Mes liens d'intérêts: je suis co-motionnaire et membre de la Commission. Je parle en mon nom, mais je mentionnerai aussi l'opinion du groupe libéral-radical.

Le règlement actuel de la loi scolaire encourage les parents à mentir s'ils veulent dispenser leur enfant de l'école pour une occasion quelconque. On peut fermer les yeux sur la réalité ou l'autoriser dans un cadre clairement défini. En acceptant la motion et le nouvel article de la loi présentée aujourd'hui, le canton de Fribourg va dans le sens d'une solution maîtrisée et pragmatique. Les jours "joker" doivent rester quelque chose de simple à utiliser et à gérer, mais des règles donnent un cadre précis. Ainsi, le premier jour scolaire, les activités scolaires définies tels que les courses d'école, les excursions, les classes vertes, les jours d'examens officiels, d'autres occasions particulières, l'autonomie de chaque Direction d'école et la considération des spécificités locales sont pris en compte. Une distinction claire est faite des absences injustifiées. Il ne sera donc pas possible de ne pas venir à l'école et de dire par la suite que c'était un jour "joker". Le délai d'annonce d'une semaine permettra d'éviter ce genre de phénomène. Avec toutes ces restrictions, la marge de manoeuvre est clairement donnée. Cette introduction pragmatique des jours "joker" peut ainsi être mise en place. Je tiens à rappeler que les journées "joker" sont depuis longtemps connues dans 16 cantons en Suisse, sans poser de problème et sans que leurs écoles aient perdu de l'importance. 75% des établissements scolaires se sont prononcés en faveur des journées "joker". Quand même, une majorité du groupe libéral-radical est contre la nouvelle loi et ainsi aussi contre les journées "joker", mais une minorité va soutenir la version bis de la Commission.

Personnellement, je vous prie d'accepter la version bis de la Commission.

Julmy Markus (*PDC/CVP, SE*). Meine Interessenbindungen: Ich bin Schulpräsident der Gemeinde Schmitten und Vorstandsmitglied der Orientierungsschule Sense. Ebenso war ich Mitglied der vorberatenden Kommission, welche den Gesetzesentwurf über die Jokertage behandelt hat.

In ihrer Motion vom 19. Mai 2019 haben die beiden Motionärinnen verlangt, dass die Schülerinnen und Schüler pro Schuljahr maximal vier Halbtage ohne weitere Begründung aber unter schriftlicher Vorankündigung vom Unterricht fernbleiben dürfen. Viele von uns haben viele verschiedene Interessen. Ebenso gehen Jugendliche heute mehreren ausserschulischen Beschäftigungen nach, welche ab und zu ein wenig Flexibilität in der Organisation verlangen. Dies sind Nebenerscheinungen unseres fortschrittlichen Lebensstandards. Wir Erwachsenen sind von diesen Effekten ebenso betroffen wie unsere Jugend.

Ich bevorzuge, dass sich die Schülerinnen und Schüler kurzfristig für einen oder mehrere Halbtage abmelden können, um der mittlerweile populären, aber unehrlichen Lösung in Form von Schülerabmeldungen infolge Krankheit oder Ähnlichem Einhalt zu gebieten. Eine Lösung mit diesen Jokertagen hätte auch eine zusätzliche Motivation zur Folge. Die Schülerinnen und Schüler wären mit Sicherheit bereit, sich um den verpassten Schulstoff zu kümmern. In der Kommissionssitzung vom 29. September haben wir den Gesetzesvorschlag behandelt und konnten in einer angeregten Diskussion einen Entwurf ausarbeiten, der einstimmig von allen Mitgliedern unterstützt wurde.

Bereits 15 Deutschschweizer Kantone und der Kanton Jura haben die Jokertage in der Gesetzgebung festgeschrieben und haben fast ausnahmslos positive Erfahrungen damit gemacht.

Es ist an der Zeit, dass auch die restlichen Kantone der Entwicklung in der Gesellschaft Rechnung tragen. Seien wir fortschrittlich, gehen wir als zweisprachiger Kanton mit gutem Beispiel voran und stimmen wir für die Jokertage.

Flechtner Olivier (*PS/SP, SE*). Tout d'abord, je remercie tous les intervenants pour leur prise de parole. Je constate que l'entrée en matière en tant que telle n'est pas combattue. Je remercie également tous les groupes pour cette prise de position. Je me permets rapidement de donner réponse concernant quelques éléments qui ont été soulevés.

Als erstes haben Sie, Frau Kollegin Aebischer, darauf hingewiesen - zu Recht, wie auch in der Kommission mehrfach diskutiert wurde -, dass dieser Gesetzesentwurf, dass diese Veränderung insbesondere den Missbrauch vermeiden und verhindern soll. Das ist sicher eines der zentralen Elemente, das auch in weiteren Wortmeldungen immer wieder zum Tragen kam.

Herr Kollege Perler, Sie haben das persistierende Malaise angesprochen, das bei Einzelnen durchaus vorhanden ist. Das kann ich bestätigen, das hat sich auch in der Kommission gezeigt. Aber nichtsdestotrotz hat sich hier die Kommission mehrheitlich für diesen Änderungsentwurf ausgesprochen, und das ist, wie auch mehrfach erwähnt worden ist, auf die Tatsache zurückzuführen, dass das Reglement bereits vorlag.

La collègue Fagherazzi a mentionné l'importance des pratiques d'octroi qui doivent garantir un bon fonctionnement. Je pense effectivement que cette remarque est très pertinente. Il est important effectivement de veiller à des pratiques homogènes et transparentes. On ne peut que soutenir cette intervention. Vous avez également mentionné l'importance du rattrapage des matières que l'enfant ne va pas avoir pendant son absence. C'est effectivement logique. Cela reste en effet dans l'entière responsabilité des parents que de veiller à ce que l'enfant puisse rattraper ces matières, à l'instar de la situation dans laquelle l'enfant se retrouve après une absence pour une maladie par exemple.

Pour les questions d'administration, je laisserai au commissaire du gouvernement le soin d'y répondre.

Frau Schwaller, Sie haben kurz erwähnt, dass die Krankschreibungen in den Kantonen mit Jokertagen abgenommen haben. Das ist tatsächlich so. Und das ist genau der Grund, warum wir heute diesen Entwurf hier haben. Es geht darum, die Ehrlichkeit zu fördern und nicht die Unehrlichkeit. Dies hat auch Kollege Julmy erwähnt.

Herr Kollege Bortoluzzi, Sie haben kritisiert, dass Joker mit Einschränkungen fragwürdig seien. Diese Diskussion hatten wir auch in der Kommission. Es ist wahrscheinlich schon so, es ist schlussendlich eine Ermessensfrage, die hier vorzunehmen ist. Auf der einen Seite ist die Haltung "wenn Joker, dann vollständig" - die Position, die Sie vertreten haben. In der Kommission hat sich jedoch die Meinung durchgesetzt "Joker ja, aber es gibt auch die Frage der Wertschätzung der Lehrpersonen beziehungsweise der Organisation von Anlässen und wichtigen Tagen an Schulen", wie ich eingangs erwähnt habe. Diese Einschränkung soll diesen Tagen die entsprechende Wertschätzung entgegenbringen. Es ist davon auszugehen, dass mit dieser Einschränkung die Hürde höher werden soll, an diesen Tagen mit Einschränkung unentschuldigt fernzubleiben. Aber ich gestehe, diesen Effekt zu messen, wird ein Ding der Unmöglichkeit bleiben und eine persönliche Einschätzung.

Collègue Schwander, vous avez ensuite mentionné aussi l'anticipation nécessaire pour réduire les abus. Effectivement, il ne s'agit pas du tout d'en faire une école à la carte, comme cela a déjà été soulevé plusieurs fois.

Avec ces commentaires, je remercie encore une fois tous les intervenants.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je remercie M. le Rapporteur pour ses réponses complètes à tous les intervenants. Je n'ai pas grand-chose à ajouter. Lors de la discussion en commission, je n'avais évidemment pas l'analyse technique de ce que ça représentait. Cela a été fait et ça ne pose aucun problème pour la mise en vigueur, comme vous l'avez proposée dans le projet bis en commission. Ces éléments-là ont été vérifiés.

J'aimerais préciser aussi que lorsqu'on parle de restrictions, il s'agit plutôt d'un cadre dans lequel on exerce ces jours "joker", pour que les choses soient bien comprises. Mais ça reste évidemment à la disposition très libre des parents, compte tenu de ces conditions.

La dernière remarque que je fais, c'est que les jours "joker" sont peut-être aussi une manière de dire que l'on régularise ce qui se fait maintenant sous des arguments pas toujours très fondés pour obtenir des congés. En d'autres termes, les personnes qui ont utilisé jusqu'à maintenant de faux arguments n'auront plus besoin de le faire. Au final, on aura pratiquement une situation assez proche de ce que nous avons maintenant. Nous tenons compte enfin, avec ces jours "joker", de la ligne qui a été celle du canton: très restrictive en matière d'octroi de congés et ça donne un peu d'air aussi aux familles, tout en le faisant dans un cadre jouable et applicable pour l'école.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal

Art. 21 al. 2

Flehtner Olivier (PS/SP, SE). Dieser Artikel stellt die gesetzliche Grundlage für die Einführung von Jokertagen dar und gibt dem Staatsrat insbesondere das Recht, in einem Reglement die diskutierten Einschränkungen festzulegen. Ansonsten habe ich keine weiteren Bemerkungen.

> Adopté.

Parties II. et III.

> Adopté.

Partie IV., titre et préambule

Flehtner Olivier (PS/SP, SE). La Commission vous propose de fixer la date d'entrée en vigueur, pour être clair sur cette date.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Le Conseil d'Etat n'avait pas de proposition en la matière. Les vérifications sont faites chez nous et on peut se rallier.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

Parties I. à IV., titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 72 voix contre 17. Il y a 7 abstentions.

Ont voté Oui: Total 72

Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Bonny David (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Flehtner Olivier (SE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Schwaller-Merkle

Esther (SE,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Favre Anne (GR,PS/SP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Ingold François (FV,VCG/MLG), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Denervaud Caroline (SC,PDC/CVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP)

Ont voté Non: Total 17

Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP)

Se sont abstenus: Total 7

Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP)

Budget de l'Etat 2020-DFIN-83 Budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2022

| | |
|---------------------------------|--|
| Rapporteur-e: | Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV) |
| Représentant-e du gouvernement: | Godel Georges, Directeur des finances |
| Rapport/message: | 04.10.2021 (BGC Novembre 2021, p. 4162) |
| Préavis de la commission: | 22.10.2021 (BGC Novembre 2021, p. 4221) |

Entrée en matière générale

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). La Commission des finances et de gestion (CFG) s'est réunie à huit reprises pour examiner le budget 2022 qui vous est présenté.

Préalablement à l'examen en plenum de la CFG, toutes les directions ont été visitées par deux rapporteurs de notre commission pour un examen plus détaillé, comme cela se fait d'habitude. La CFG adresse ses remerciements aux membres du Conseil d'Etat et à leurs collaboratrices et collaborateurs pour leur disponibilité et les réponses apportées à nos questions et plus particulièrement à M. le Commissaire, au secrétaire général et au trésorier de la DFIN. Les rapporteurs de chaque direction vous feront, compte tenu de la situation sanitaire, un bref rapport spécifique au fil de l'après-midi et des jours suivants lors de l'examen de détail du budget.

Il faut tout d'abord relever que la crise sanitaire marque encore de son empreinte le budget 2022 mais que ses effets sont assumés. Les prestations continuent à être développées tout en réduisant la fiscalité des personnes physiques. Le Conseil d'Etat présente ainsi un budget équilibré avec une augmentation des revenus et des charges de 3% par rapport au budget 2021. L'excédent de revenus présenté au budget 2022 est de 261 100 frs pour un total des charges de 3 899 444 800 frs. L'équilibre du compte de résultats respecte ainsi l'article 83 de notre Constitution cantonale.

Les principales hausses de revenus sont dues à l'augmentation des transferts dans le cadre de la péréquation fédérale (+77,4 millions) et à celle du montant budgétisé pour la part cantonale au bénéfice de la BNS (75 millions dont 25 millions de

prélèvement sur le fonds). Quant à la baisse des revenus issus de fonds, elle concerne principalement les ponctions moindres sur le fonds BNS (25 millions). Les revenus d'impôts, qui se montent à 1,4 milliard de francs sont en hausse de 25 millions (+1%) principalement issus des personnes physiques (+ 41 millions issus de l'impôt sur le revenu) en dépit de la baisse d'impôt proposée de 2 points à 96% alors que les recettes fiscales des personnes morales baissent de 18,5 millions de francs, baisse constatée sur le bénéfice et le capital. Les autres recettes fiscales augmentent de quelques 8 millions. Les revenus des biens, taxes, émoluments et contributions augmentent de 60 millions au contraire des revenus financiers et comptables, qui baissent de 57 millions.

Du côté des charges de personnel, les éléments principaux sont les suivants. L'augmentation des charges de personnel traduit une augmentation du nombre de postes de 87,63 EPT. Le secteur de l'enseignement, y compris les HES-SO et l'Université, absorbe à lui seul 62,08 EPT. Les principales autres augmentations sont dévolues à l'administration générale. L'augmentation des charges du personnel (+30,2 millions à 1,4 milliard) s'explique par l'octroi de paliers, par l'augmentation des cotisations à la Caisse de prévoyance et par l'augmentation des effectifs.

Dans les autres charges, il faut noter une augmentation de 2,9% des charges de transferts ou subventions de l'Etat (+51,3 millions) due principalement aux mesures transitoires et compensatoires liées à la réforme de la CPPEF (+16,5 millions) et au domaine de la santé (+26,8 millions principalement pour les hospitalisations hors canton, les institutions spécialisées, les maisons d'éducation et les établissements médico-sociaux). A noter les subventions aux transports publics de + 5,9 millions à 52,3 millions de francs.

L'évolution des charges du budget 2022 par rapport à 2021 est donc de +3,0%. L'évolution moyenne du taux de croissance des charges totales brutes entre 2017 et 2022 est de 2,7%, moyenne influencée par deux pics: le premier en 2017 avec une hausse de 3,9% liée à la fin des mesures structurelles et d'économie et à la cotisation supplémentaire à la Caisse de prévoyance du personnel, et la seconde en 2020 liée à l'introduction de la réforme fiscale des entreprises.

Le compte des investissements présente un excédent de dépenses de 185,6 millions avec un degré d'autofinancement de 68,3%, le plus élevé depuis 2017. Les investissements bruts se montent à 238,4 millions (+29,3 millions). Cela représente le montant le plus élevé depuis 2013. La Commission reste très prudente sur ces chiffres et espère que, au contraire des années précédentes, l'entier de ces montants puisse être dépensé. Les investissements bruts principaux sont de 34,8 millions pour les bâtiments (dont Grangeneuve, l'Hôtel cantonal et les châteaux), 25,3 millions pour les routes, 16 millions pour la BCU et 11,2 millions pour les établissements de détention. En termes de subvention des investissements : 28,6 millions vont au domaine de l'énergie, 21,6 millions aux améliorations foncières et 14,4 millions aux endiguements et à l'épuration des eaux. A noter également des achats de titres budgétés à 10 millions liés à l'augmentation du capital-actions de Bluefactory Fribourg-Freiburg SA.

En terme de gestion, la CFG a examiné les sujets suivants :

- > La péréquation fédérale est en forte hausse en faveur du canton de Fribourg. C'est d'une part une manne bienvenue mais atteste aussi la relative faiblesse fiscale du canton par rapport aux autres. 537,4 millions de francs ont été budgétés au budget 2022, c'est le montant le plus élevé depuis 2013 (+15,9%).
- > Du côté des hautes écoles, une révision de l'Accord Intercantonal Universitaire sera probablement en défaveur de canton de Fribourg, ce qui fera augmenter les charges liées aux étudiants hors canton. La HES quant à elle va déménager dans la Halle Grise sur le site de BlueFactory, ce qui créera ainsi une proximité bienvenue avec l'EPFL.
- > L'intensité des investissements implique une hausse des ressources en personnel avec le problème récurrent pour trouver des ingénieurs et des mandataires externes. A cela s'ajoute la problématique désormais entrée dans les mœurs de l'augmentation du nombre de procédures d'opposition et de recours. A noter que la nomination à la tête du SBat de deux personnes (une cheffe de service et un architecte cantonal) est un changement important, qui est effectif sur le papier mais dont les effets ne sont pas encore tangibles dans la pratique.
- > En termes d'environnement et de climat, 5,2 millions seront engagés en 2022 pour des mesures spécifiques du plan climat, du plan phytosanitaire et du développement durable. Il faut cependant noter que, outre ces mesures répertoriées sous cette étiquette, de nombreuses autres actions sont développées aux sein des services. C'est ainsi 388,6 millions qui sont engagés sur ces thématiques d'ici 2025 sous des thématiques telles que la biodiversité, le climat, les bâtiments et l'énergie, les transports publics, la mobilité, l'eau, le phytosanitaire et le développement durable.
- > La digitalisation est aussi un sujet récurrent. Outre les projets liés aux écoles, à la santé et à la justice, par exemple, il faut noter la mise en place du projet DIGI-FR dont le but est de développer des services en ligne à la population. C'est le fruit d'une collaboration entre l'Etat et les communes, qui devrait faire apparaître prochainement une première prestation d'annonce de déménagement en ligne coordonnée sur l'ensemble du canton. Autre projet phare, de grande ampleur mais moins visible et d'une grande complexité, le passage à SAP, dont 10 millions ont actuellement été engagés.

- > Les sujets de la santé et des constructions sont à chaque fois très débattus au sein de la CFG qui a d'ailleurs créé deux sous-commissions, l'une pour le HFR et l'autre pour le SBat. Les rapporteurs des directions concernées en diront plus lors de l'examen de détails.
- > Le suivi de la crise sanitaire et des dépenses liées aux décisions du Grand Conseil
- > La vision globale du Campus de Posieux/Grangeneuve, de l'Agroscope et du site du Lac-Noir.
- > Le suivi de l'évolution de la politique foncière active de l'ECPF et de son organisation, dont une présentation sur le montage financier a été faite dans le cadre des séances du budget 2022, et bien sûr le suivi du développement des sites de Tetra Pak, Elanco et BlueFactory.
- > L'analyse des rapports de l'Inspection des finances et le suivi des recommandations émises.

A l'occasion du débat d'entrée en matière, la Commission des finances et de gestion a accepté l'entrée en matière sur le budget 2022 à raison de 11 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention. La grande majorité des membres de la Commission des finances et de gestion se réjouit du budget présenté et a fait part de sa satisfaction pour cet exercice budgétaire.

Suite à la modification de la Loi sur l'aide au recouvrement et l'avance de contributions d'entretien (LARACE) et l'amélioration des impacts des pensions alimentaires, la CFG a jugé opportun de modifier le budget 2022 en conséquence du moment où l'implémentation se fait en 2022 et que les montants sont connus. L'Etat a présenté dans ce sens des propositions compensatoires issues de la même direction. La CFG a accepté le principe d'une modification du budget 2022 par 8 pour et 3 contre, ces dernières ayant été en faveur d'une annonce de crédits supplémentaires lors du bouclage des comptes. Les propositions compensatoires ont été acceptées par 8 pour, 2 contre et 1 abstention. Le président de la commission présentera un amendement dans ce sens lors de la lecture de détail.

La situation fiscale et la proposition de diminution de l'imposition ont fait débat comme en témoigne un amendement déposé en commission lors de l'examen de la DFIN afin de neutraliser la proposition de baisse du coefficient annuel des impôts sur le revenu des personnes physiques, prévu à 96% au lieu de 98%. Cet amendement a été refusé par 8 contre, 3 pour et 0 abstention. J'y reviendrai lors du traitement du projet de loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs pour la période 2022.

En conclusion, la CFG a accepté le décret du budget 2022 par 8 pour, 0 contre et 3 abstentions.

Godel Georges, Directeur des finances. Au nom du Conseil d'Etat, j'ai le plaisir de vous présenter le budget 2022. Ce nouvel exercice, comme il se doit, est équilibré. Grâce aux ressources extérieures et à des revenus fiscaux à la hausse, le budget 2022 assume les effets liés à la pandémie et les baisses fiscales pour les personnes physiques tout en assurant le développement des prestations de l'Etat ainsi que de nouvelles mesures en faveur du climat et de l'environnement. Par ailleurs, le Conseil d'Etat a décidé d'engager un volume d'investissements conséquent, poursuivant ainsi les mêmes objectifs que le plan de relance.

Comme vous pouvez vous en douter, le budget 2022 a été élaboré dans un contexte marqué par un niveau encore élevé d'incertitude quant à l'évolution de la pandémie et ses effets dans plusieurs domaines, que ce soit la santé, le social ou encore les transports publics. Dans le même temps, les perspectives conjoncturelles se sont nettement améliorées, laissant place à un optimisme mesuré.

Les prévisions de la croissance des recettes et la maîtrise rigoureuse des charges permettent de poursuivre le développement des prestations publiques dans différents domaines tels que la formation, la digitalisation, la santé ou encore le climat et l'environnement. Dans le but de conforter le redémarrage de l'économie à la sortie de la crise Covid, une baisse fiscale ciblée est en outre prévue afin d'améliorer le pouvoir d'achat et la consommation des ménages fribourgeois.

Globalement, le taux de progression brut des charges et des revenus dans le budget 2022 atteint 3%, soit un pourcentage supérieur à la moyenne de ces dernières années. Les principales ressources, en particulier celles relevant des impôts et des transferts, connaissent une évolution globale à la hausse. Les principales variations au niveau de la fiscalité proviennent d'une part de la progression de l'impôt sur les personnes physiques de plus de 40 millions de francs, incluant l'abaissement du coefficient cantonal à 96% (en 2021 il était de 98%), et d'autre part, de la baisse de certaines recettes fiscales découlant des effets de la pandémie (- 18,5 millions de francs). Dans les revenus de transferts, la péréquation financière fédérale enregistre une hausse importante, qui permet de limiter le recours aux fonds et provisions.

Au niveau des charges, on peut relever la progression des charges de personnel, qui se situe légèrement en dessous de celle de l'ensemble des charges du budget. Cette croissance s'explique notamment par l'augmentation des nouveaux postes essentiellement dans le domaine de l'enseignement et celui du Pouvoir judiciaire, ainsi que par la hausse des taux de cotisation employeur à la Caisse de prévoyance de l'Etat en lien avec la réforme. Les charges de consommation évoluent pour leur part à la baisse compte tenu du transfert d'immeubles à l'Etablissement cantonal de politique foncière active et, de ce fait, des charges d'entretien y relatives. En ce qui concerne les dépenses liées à l'informatique, celles-ci se maintiennent à un

niveau élevé avec un montant alloué de 54 millions de francs afin de poursuivre les efforts concernant le déploiement de la stratégie de digitalisation « Administration 4.0 ». Quant à la forte progression du volume des amortissements, elle découle de la hausse du volume des investissements.

En ce qui concerne les charges financières et financements spéciaux, ils ont augmenté de 19,4 millions de francs en raison notamment de l'alimentation du fonds de relance à hauteur de 13,3 millions de francs afin de couvrir l'ensemble des mesures décidées l'an dernier par le Grand Conseil.

Au chapitre des investissements, le volume retenu de 238 millions est supérieur au volume retenu lors des deux précédents budgets. Il augmente de plus de 100 millions de francs par rapport aux comptes 2020, année durant laquelle certains travaux et projets ont été freinés en raison notamment de la pandémie. Ce volume reflète la volonté du Conseil d'Etat de renforcer les effets attendus du plan de relance. De manière générale, le gouvernement souhaite poursuivre un programme d'investissements ambitieux comprenant d'une part des subventions d'investissements en hausse pour les infrastructures sportives, la formation professionnelle et les transports publics et d'autre part plusieurs projets d'envergure (ALP Liebefeld à Posieux, Université, BCU, collège Sainte-Croix, Etablissement de détention fribourgeois, etc.) ainsi que la suite des travaux d'assainissement de l'Hôtel cantonal.

Avant de conclure, j'aimerais encore relever les montants consacrés à la problématique de l'environnement et du climat. Le Conseil d'Etat s'engage fortement dans ce domaine par le biais de différentes stratégies et politiques sectorielles, comme nous l'avons expliqué dans la réponse à la motion populaire « 500 millions pour des mesures favorables au climat et à l'environnement dans le canton de Fribourg ». Au budget 2022, un montant de 5,2 millions de francs est consacré à de nouvelles mesures, soit à la mise en œuvre de la stratégie de développement durable ainsi qu'au lancement du plan climat et phytosanitaire décidé récemment, afin notamment de préserver les ressources naturelles et de lutter contre les effets du réchauffement climatique. Les développements ultérieurs de ces actions devront se traduire dans le programme de la prochaine législature et du plan financier qui l'accompagnera.

Au vu de ces considérations, je vous invite, au nom du Conseil d'Etat, à entrer en matière sur le projet de budget 2022 et d'accepter le projet bis de la commission. Celui-ci comprend les conséquences de l'adoption par le Grand Conseil de la loi sur l'aide au recouvrement et l'avance des contributions d'entretien.

Chassot Claude (*VCG/MLG, SC*). Le budget 2022 de l'Etat de Fribourg, s'il clôt évidemment une période administrative chahutée par des événements hors du commun, force est de constater qu'il met le pied dans une nouvelle ère où rien ne sera plus comme avant. On nous présente un projet financier équilibré dans lequel le Conseil d'Etat a la ferme volonté de maîtriser des dommages collatéraux, et ils sont nombreux, de cette pandémie qui ne cesse pas de continuer. Aucune extravagance donc qui pourrait mettre en péril nos finances et replonger le canton dans un passé pas si lointain, où il fallait vivre avec nos fameuses mesures structurelles d'économies, peu sympathiques il est vrai, nécessaires au maintien des prestations de l'Etat semble-t-il. Une progression des revenus dans le domaine de la fiscalité et de la péréquation conforte notre exécutif dans ses projections. Si le degré d'autofinancement est en augmentation par rapport au budget 2021, il n'en demeure pas moins très modeste quand chacun sait ici que 80% serait plus sécurisant. Au passage, pour rappel, l'insuffisance de financement est tout de même de 58,9 millions. On fera avec, se basant notamment au niveau de la péréquation fédérale sur une augmentation des transferts, donc une hausse des revenus comme l'a souligné le rapporteur général tout à l'heure, en n'oubliant pas le versement tant attendu de notre part cantonal au bénéfice de la Banque nationale. Les décisions relatives au plan de relance ainsi que les finances engagées pour les institutions autonomes mais affiliées à notre Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg ne passent pas inaperçues et plombent les charges de transfert du budget 2022.

Au niveau du développement du domaine informatique, c'est une démarche qui coûte cher, bien entendu. L'Etat continue sur la voie de la numérisation avec des choix judicieux et, espérons-le, efficaces. 65 millions, ce n'est tout de même pas rien. Les revenus fiscaux, eux, diminuent logiquement, eu égard aux baisses d'impôts et aux conséquences du Covid, baisses également des rentrées fiscales en lien avec l'IFD. Au niveau de la fiscalité cantonale, l'abaissement de 98% à 96% du coefficient aura des conséquences sur le revenu des personnes physiques - pour certains une excellente fausse bonne idée. La fiscalité cantonale dans son ensemble progresse légèrement de 1,9% avec environ 25 millions de plus, pour un total de rentrées financières de 1 350 000 000 frs. L'Etat reste un employeur conséquent avec plus de 9000 postes de travail. Nous en sommes très satisfaits.

Au niveau des investissements, nous saluons l'effort consenti par ce dernier suite au ralentissement de l'année passée, qui a vu certains chantiers à la peine, hélas. Le budget 2022 met la barre haute avec environ 100 millions de plus que la somme annoncée en 2020, de quoi réjouir certaines entreprises, nous l'espérons du moins, étant entendu que le marché public des fois réserve certaines surprises.

Pour ce qui est de notre souci phare, non pas du moment mais qui va modifier considérablement notre mode de vie qu'on le veuille ou non, donc le climat, l'Etat se montre rassurant par un engagement conséquent selon lui. Alors oui, bien sûr, il

y a déjà un montant avoisinant les 390 millions, notamment dans les travaux usuels, les tâches, le ménage courant. C'est un premier pas nécessaire, de quoi cibler des objectifs précis avec des résultats efficaces au final. La prochaine période administrative sera certainement impactée par des sommes supplémentaires conséquentes liées à cette problématique.

Voilà, chers collègues, quelques réflexions que notre groupe met en avant à la lecture du prochain budget.

Si nous sommes à la fin d'un quinquennat politique, le prochain ne ressemblera à nul autre. Nous sommes sur le seuil de grands changements et il faudra s'accrocher avec un milieu conjoncturel devant composer avec la crise sanitaire. Il faudra impérativement s'adapter à l'imprévu, périlleux exercice avec des décisions politiques courageuses, ciblées, efficaces, rapides. Tout un programme.

En conclusion, à titre personnel, je dirais que le budget 2022 est celui des 3P: Petits Pas Prudents. Pourrait-il en être autrement? Chacune et chacun d'entre nous y apportera sa réponse selon ses sensibilités politiques.

C'est avec ces réflexions que notre groupe entre en matière sur ce nouveau budget.

Moussa Elias (*PS/SP, FV*). Fin de législature rime avec passage en revue de la législature écoulée.

Je m'exprime au nom du groupe socialiste, qui constate avec un certain dépit que les années passent et se ressemblent. Rappelons-nous.

Un budget 2018 équilibré. Grâce à des revenus extérieurs supérieurs au budget, les comptes 2018 présentent un bénéfice de 1,7 million, après attribution de près de 70 millions aux fonds et provisions.

Un budget 2019 équilibré. Grâce à des revenus extérieurs supérieurs au budget, les comptes 2019 présentent un bénéfice de 12,1 millions, après attribution de près de 70 millions aux fonds et provisions.

Un budget 2020 équilibré. Grâce à des revenus extérieurs supérieurs au budget, les comptes 2020 présentent un bénéfice de 0,8 million, après attribution de près de 85 millions aux fonds et provisions.

Un budget 2021 équilibré. Nous ignorons aujourd'hui certes le résultat des comptes 2021, mais il est fort probable que les comptes 2021 seront également bénéficiaires grâce à des revenus extérieurs supérieurs au budget, si on tient notamment compte du fait que notre canton touchera, de la part de la BNS, très probablement près du triple du montant prévu au budget 2021.

En d'autres termes, durant la législature écoulée, notre canton a systématiquement serré la vis au niveau des budgets, tout en bénéficiant largement de revenus extérieurs, notamment de la BNS, lors du bouclage des comptes.

Ah, mais que ce serait tentant de spéculer pour 2022 également sur des revenus extérieurs supérieurs au budget et d'offrir, à quelques jours des élections, un petit susucre à un certain électorat, avec de nouvelles baisses d'impôts. Et tant pis si cette dépendance aux revenus extérieurs, notamment de la BNS et de la péréquation financière fédérale, traduit rien d'autre qu'un appauvrissement important de notre canton. Et tant pis si la population attend de ses édiles non pas des baisses d'impôts à tout va mais des prestations étatiques de qualité et des investissements à la hauteur de ses ambitions. D'ailleurs, les mauvaises langues diraient que, justement, les ambitions du Conseil d'Etat sortant sont parfaitement traduits dans les investissements prévus aux budgets et réalisés, ou plutôt non réalisés, au moment du bouclage des comptes. De belles promesses qui ne sont pas suivies d'actes concrets. Heureusement, nous ne sommes pas mauvaise langue au groupe socialiste, mais nous espérons que le Conseil d'Etat qui sortira des urnes le 28 novembre prochain aura d'autres ambitions pour notre canton.

Et le budget 2022 dans tout ça? Eh bien, lui aussi enregistre une hausse importante des revenus extérieurs, comme par exemple une augmentation de 77 millions de la péréquation financière fédérale, ce qui permet au Conseil d'Etat de nous proposer aujourd'hui une baisse d'impôt de 17 millions alors que plusieurs entités de l'Etat ont cruellement besoin de moyens financiers supplémentaires pour assurer la qualité des prestations à la population: dans le domaine de la santé, de la formation, de l'enseignement et de la lutte contre la crise climatique, pour n'en citer que les exemples les plus alarmants.

Or, notre groupe ne souhaite pas être complice de la politique financière d'appauvrissement et de vision à court terme menée par le Conseil d'Etat sortant. Partant, nous allons certes entrer en matière sur ce budget, mais nous allons refuser les modifications proposées par le projet bis et par la CFG. J'y reviendrai lors de l'examen du décret et nous allons, le cas échéant, s'abstenir lors du vote final.

Dafflon Hubert (*PDC/CVP, SC*). Je parle au nom du Centre. J'ai une vision fondamentalement différente de ce que je viens d'entendre de M. Moussa.

Le groupe Le Centre salue et félicite d'avoir un budget qui est équilibré. Il est vrai, cela fait cinq années de suite que le budget est équilibré et c'est une très bonne chose. On se réjouit aussi des baisses fiscales et, dans le cadre du budget 2022, de la baisse du coefficient de 98 à 96%. C'est un but en soi de viser à arriver à la moyenne nationale, pour l'attractivité de notre canton mais aussi par rapport à la pression fiscale sur les familles et sur les entreprises. L'amélioration de notre

compétitivité passe par là et on peut dire qu'aujourd'hui l'évolution ou la révolution PF17 porte et va encore porter ses fruits et que nous sommes sur la bonne voie.

Le volume investi brut est de quelques 238 millions. Il n'a jamais été si élevé. On soutient et salue aussi cette optique d'investissement.

Ce qu'il serait intéressant de savoir, et j'ai déposé une intervention parlementaire avec le collègue Wicht, c'est pourquoi on est systématiquement 20 à 25% en-dessous des montants budgétés par rapport aux montants effectivement dépensés. Là, cela a toujours été un problème par rapport à notre budget et aux montants dépensés.

Concernant la progression des charges, je n'ai pas le sentiment que les prestations cantonales sont à la baisse ou qu'il n'y a pas assez. Je pense qu'on a de bonnes prestations dans leur ensemble. L'évolution de 3% s'explique très clairement. Il y a l'évolution démographique, il y a l'assainissement de la Caisse de prévoyance et le palier, comme l'a dit M. le Conseiller d'Etat Godel, et il y a les postes supplémentaires dans l'enseignement et dans le Pouvoir judiciaire. C'est exactement ce que nous souhaitons et c'est juste.

Nous saluons aussi l'informatique. Les montants élevés (54 millions) qui sont investis... On l'a vu par rapport à la pandémie – heureusement qu'on avait déjà pris un peu nos avances avec le 4.0. Il faut poursuivre dans cette direction.

Nous sommes aussi favorable aux mesures à prendre et déjà prises par rapport au climat et à cette stratégie du développement durable.

On arrive au terme d'une législature. C'est vrai, année après année, on a des résultats stables et réjouissants. Qui aurait pensé au début de la pandémie en première vague que les comptes 2020 se boucleraient positivement, qu'on aurait aujourd'hui un budget équilibré qui nous est présenté? Tout à l'honneur du Gouvernement et de son administration, c'est le moment de vous dire merci. Je pense que vous avez très bien travaillé durant cette législature pour amener de tels chiffres pour notre canton. La gestion était très bien faite. Soyez-en félicité. Un coup de chapeau particulier à vous, Monsieur le Conseiller d'Etat Godel. Je pense que pendant ces dix ans vous avez prouvé et avez très bien maîtrisé les finances cantonales à hauteur de 4 milliards.

Dans ce sens, le groupe Le Centre entre en matière et soutiendra le budget 2022.

Demierre Philippe (*UDC/SVP, GL*). Mes liens d'intérêts: je suis vice-syndic de la commune d'Ursy et membre de la Commission des finances et de gestion. Je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

Le budget 2022 présenté par notre conseiller d'Etat nous annonce un excédent de revenus de 261 000 frs. Je constate que malgré la pandémie qui nous frappe encore le budget est équilibré. Cet équilibre budgétaire est dû essentiellement aux ressources extérieures et aux revenus fiscaux à la hausse.

Le groupe de l'Union démocratique du centre salue la baisse fiscale prévue pour l'an prochain et ne lâchera pas la pression pour les années à venir. Le volume d'investissement prévu à hauteur de 238,4 millions nous réjouit pleinement. Ces investissements doivent impérativement permettre à nos entreprises fribourgeoises de pouvoir se refaire ou continuer à prospérer. Notre économie est notre poumon, notre ligne de vie.

Je constate avec satisfaction que les charges sont maîtrisées. N'engageons pas de dépenses si nous ne pouvons pas les payer. C'est une règle de base du bon fonctionnement du plan financier de notre canton. Maîtrisons rigoureusement nos charges.

Le groupe de l'Union démocratique du centre demande à ce que les charges de personnel soient maîtrisées et contrôlées à l'avenir. Tout nouveau poste de travail doit être justifié et pleinement argumenté. Nous constatons également que les mesures en faveur du climat et de l'environnement répondent aux stratégies et politiques cantonales actuelles. Certes, le contexte pandémique actuel ne nous permet pas, au vu de l'incertitude, d'être sereins, voire très sereins pour notre avenir. Mesdames et Messieurs, restons positifs. Nous allons nous en sortir.

Notre groupe veillera également à la juste répartition du plan de relance financier prévu suite à la pandémie.

Pour terminer, le groupe de l'Union démocratique du centre remercie le Conseil d'Etat pour la présentation de ce budget 2022. Je souhaite une excellente retraite à notre grand argentier, M. le Conseiller d'Etat Georges Godel. Que son retour permanent dans cette si belle région qu'est la Glâne, certainement l'une des plus belles, lui permette de vivre encore longtemps heureux avec la bonhomie que le caractérise.

Le groupe de l'Union démocratique du centre entre donc en matière sur ce budget 2022.

Collaud Romain (*PLR/FDP, SC*). Au nom du groupe libéral-radical, je souhaite tout d'abord remercier les différentes directions, et spécialement M. Georges Godel ainsi que les membres de la Commission des finances et de gestion et notamment M. Claude Brodard pour leur excellent travail pour ce budget 2022.

Notre groupe a scrupuleusement analysé les documents et fait les constatations suivantes. Nous relevons tout d'abord la bonne tenue du budget et son équilibre malgré une baisse fiscale annoncée. En effet, nous remarquons que malgré deux baisses successives, les rentrées fiscales ne reculent pas. D'une part, cet indicateur est très positif, car il démontre l'augmentation de l'impôt moyen par habitant, d'autre part cela prouve le lien de cause à effet entre baisse fiscale et relance économique. Sur le plan des impôts sur le bénéfice et le capital, nous avons une diminution de l'ordre de 14 millions pour l'impôt sur le bénéfice et de 4,5 millions sur le capital, diminution émanant des effets de la crise et non pas de la réforme. Il va sans dire que le canton bénéficie d'une part plus importante de la péréquation mais tout ceci dans un contexte économique difficile, lié notamment à la crise sanitaire, dont les effets sont bien absorbés par la bonne tenue des comptes durant ces dernières années et la fortune à disposition, n'en déplaît à certains.

De manière générale, il est intéressant de constater que les revenus fiscaux sont égaux à la progression des charges. Or, les revenus fiscaux sont beaucoup plus volatiles. Une maîtrise des charges stricte reste d'actualité. Il n'empêche que malgré une année difficile, malgré la baisse fiscale, le canton augmente ses investissements et continue d'engager du personnel en nombre, notamment dans l'enseignement. Gageons que le Conseil d'Etat mettra tout en oeuvre pour réaliser ces investissements et ne les repoussera pas aux calendes grecques. Le canton doit regarder vers l'avenir. L'avenir, lui, n'est pas teinté de rose, car le budget équilibré de l'Etat repose principalement sur des revenus de transfert, qui peuvent varier avec ampleur. Il est bien plus important aujourd'hui de stabiliser la progression des charges, la maîtrise des coûts d'exploitation des infrastructures, que de miser sur les gains hypothétiques.

Finalement, Monsieur Moussa, heureusement que le canton provisionne lors des années fastes et surtout sur des revenus extérieurs pour faire face à des crises comme nous l'avons connue. Quand je vous entends, j'ai un peu l'impression d'entendre la fable de la cigale et de la fourmi. Je vous épargnerai la morale de cette histoire. La politique de prudence du canton plaide en notre faveur, n'en soyez pas jaloux.

La prudence est primordiale et en ce sens le groupe libéral-radical salue ce budget et vous propose à l'unanimité d'entrer en matière.

Boschung Bruno (*PDC/CVP, SE*). Je m'exprime en mon nom personnel. Je soutiens évidemment l'entrée en matière au budget 2022 dans la variante présentée.

Par contre, j'aimerais vous annoncer que je prévois avec ma collègue députée Bernadette Mäder de déposer un amendement qui demande une augmentation du budget de la DSAS par un montant de 100 000 frs avec compensation du montant net de 45 000 frs à un centre de charges de la Direction des finances. Les raisons sont les suivantes. Nous avons accepté ici dans cette salle le 10 septembre 2021 un mandat urgent qui portait le nom "assurer la prise en charge stationnaire et ambulatoire dans leur langue maternelle des enfants et adolescents germanophones souffrant de problèmes psychiques". La demande la plus urgente dans ce mandat était l'élargissement de l'offre pour les élèves germanophones de la 9H à la 11H ou la mise en place d'une offre comparable par une autre institution à partir de l'année scolaire 2022-2023. Etant donné que les budgets 2022 étaient déjà terminés à ce moment, la DSAS n'était plus en mesure de prévoir les moyens financiers à son budget 2022. Afin de donner les moyens nécessaires à la DSAS, respectivement à son service concerné, pour mettre en oeuvre cette partie du mandat en 2022, nous déposons l'amendement précité, qui va être présenté en détail par notre collègue Bernadette Mäder lors des débats de détail qui suivront.

Berset Christel (*PS/SP, FI*). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet à l'exception près que je travaille pour un service de l'Etat. Je m'exprime à titre personnel.

Année après année, le Conseil d'Etat nous présente une politique budgétaire sur les freins et le budget 2022 n'échappe pas à la règle. Il ne nous permet que difficilement de réagir à la dégradation de la situation actuelle liée à la pandémie, ni de regarder l'avenir en face.

Monsieur le Commissaire, et vous aussi certainement, mes chers collègues, me répondrez que nous n'avons pas le choix et que nous devons appliquer rigoureusement la sacro-sainte règle constitutionnelle de l'équilibre budgétaire. Pourtant, lorsque je jette un petit coup d'œil hors du canton de Fribourg, je remarque que le projet de budget 2022 de l'Etat de Vaud prévoit pour la deuxième année consécutive un déficit à hauteur de 186 millions de francs pour répondre aux besoins actuels alors que lui aussi s'est doté d'un système de frein à l'endettement dit du "petit équilibre". La Confédération, pour sa part, devrait afficher un déficit de financement à son budget ordinaire de 1,7 milliard de francs alors qu'elle aussi connaît un système de frein à l'endettement similaire au nôtre. Si on regarde au-delà de nos frontières nationales, le Parlement allemand, pourtant d'ordinaire très attaché à l'orthodoxie budgétaire, a décidé de lever le frein à l'endettement non seulement pour 2020 et 2021 mais aussi pour 2022.

Et nous ? Alors que nous sommes embarqués dans la même crise sanitaire, sociale et environnementale que les autres, le Conseil d'Etat fribourgeois n'ose pas dévier d'un iota de sa ligne et se targue même, malgré la crise, de faire un bénéficiaire, aussi minime soit-il. Mais est-ce donc là le seul but de l'Etat ? La priorité du jour ne devrait-elle pas être à une intervention

forte de l'Etat pour ses missions clef comme la formation, la jeunesse, la protection des mineurs, la pédagogie spécialisée, l'accueil de jour des enfants, la culture, l'action sociale, la santé? Dans le domaine de l'environnement, il y a aussi urgence à renforcer les transports publics, la réduction de la consommation d'énergie, la protection de l'environnement, le soutien à l'innovation, à l'économie durable, etc. Même si j'appartiens encore au groupe des cinquantenaires et plus, j'aimerais me faire ici la porte-parole des soixantenaires du groupe socialiste fribourgeois qui, estime que la politique financière cantonale de ces dix dernières années a été néfaste tant pour l'économie que pour nos conditions de vie et l'environnement, nuisible pour l'économie fribourgeoise, puisque son évolution est problématique avec un PIB par habitant qui stagne et qui a même légèrement diminué en dix ans. Le canton de Fribourg se classe au 24^{ème} rang avec une performance par habitant inférieure d'environ 30% à la moyenne suisse. Il a perdu trois places en matière de compétitivité en 2021 selon l'étude UBS, qui montre des faiblesses particulières dans le domaine de l'innovation. Cette politique est aussi nuisible pour la population, puisqu'elle s'appauvrit avec un salaire mensuel brut moyen dans le secteur privé inférieur de plus de 10% à la moyenne de l'ensemble de la Suisse et une croissance plus faible que la moyenne suisse (Annuaire statistique). La réduction des primes d'assurance maladie est nettement moins favorable pour les Fribourgeois que pour la population d'autres cantons (OFSP) et c'est d'ailleurs là qu'on va couper une fois de plus dans le budget 2022. Dans le domaine de l'éducation, le canton de Fribourg présente l'un des taux les plus élevés de personnes sans diplôme post-obligatoire. Et dans le domaine de la politique sociale, on peut citer entre autres Senior+, leur mise en œuvre est entravée par l'insuffisance des fonds publics. Finalement, cette politique de rigueur est nuisible pour l'environnement, puisque nos stratégies sont prometteuses mais assorties de crédits insuffisants. Souvenez-vous de nos récents débats au sujet des 21 millions pour le Plan climat sur cinq ans.

Accumuler des richesses, dégager absolument des excédents, réduire les impôts au lieu d'investir et de miser sur le capital humain n'est tout simplement, pour moi, pas une formule gagnante.

Si je salue ici le volume des investissements, qui est, lui, clairement à la hausse, je regrette infiniment que le budget ordinaire de l'Etat continue à faire avancer notre canton à petits pas. Et comme le titrait La Liberté récemment, quel bien triste record d'en être même le champion.

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). Je note l'entrée en matière par tous les groupes.

Je note aussi un amendement Mäder/Boschung qui n'a pas été discuté en Commission des finances et de gestion mais qui a été déposé. La discussion devra donc intervenir lors de l'examen de détail, soit dans la première direction qui est touchée par cet amendement, à savoir dans le point suivant de l'ordre du jour concernant la DFIN.

Concernant l'impact LARACE, je corrige une erreur que j'ai dite tout à l'heure. On ne procédera évidemment pas par un amendement du président de la CFG, puisque vous avez reçu un projet bis de la Commission. Ce sera donc traité directement dans l'examen du décret.

J'aimerais ajouter deux choses n'entrant évidemment pas dans les considérations des groupes politiques mais deux choses qui ont été dites qui méritent peut-être juste un éclaircissement. Il a été question pour le groupe socialiste de la péréquation, qui nous amène une manne bienvenue. Cela dit, nous n'avons évidemment pas d'emprise sur cette manne. C'est un facteur externe, puisqu'elle est relative à la situation des autres cantons. Je suis persuadé que le Conseil d'Etat préférerait des recettes fiscales à des revenus de la péréquation. La deuxième remarque que j'aimerais faire concerne la dernière intervention de M^{me} Berset. Je suis toujours très prudent dans les comparaisons intercantionales. C'est dangereux de le faire et de se situer par rapport à d'autres cantons, voire même dans votre cas à d'autres pays. On a une autre histoire. On a d'autres situations financières et on a surtout d'autres bases légales. Donc, c'est toujours à prendre avec des pincettes.

Pour le reste, je n'ai pas d'autres remarques.

Godel Georges, Directeur des finances. Tout d'abord, merci à l'ensemble des députés qui sont intervenus pour entrer en matière, même avec quelques remarques ou critiques. Merci pour les félicitations qui ont été apportées et que je transmets directement à mes collègues du gouvernement. C'est toujours un collègue qui fait le budget.

Je vais répondre aux différentes interventions ou remarques, mais en premier lieu je prends la remarque où il y a un amendement concernant ce qu'a expliqué M. le Député Boschung. Evidemment, je connais cette problématique. J'ai eu l'occasion d'en parler avec ma collègue ici présente, M^{me} la Directrice de la santé et des affaires sociales Anne-Claude Demierre, qui m'avait adressé un mail le 28 octobre. Elle me disait notamment qu'elle serait d'avis que l'on procède le moment venu par crédits supplémentaires. Je lui ai simplement répondu par retour de mail que oui, au vu de la situation, il fallait admettre que la situation n'a pas pu être prise en compte par la Direction de la santé, puisque ce n'était pas connu. Au vu de la situation, j'ai confirmé à ma collègue que l'on pouvait procéder le moment venu par crédits supplémentaires, parce que c'est indispensable de mettre en œuvre ces décisions. Si c'est mis en œuvre, on procédera de cette manière. D'ailleurs, je peux vous le dire, on a la même situation avec les travailleurs sociaux de la DICS, où là il y a eu également une décision du Grand Conseil. J'ai informé dans ce domaine-là la Commission des finances et de gestion que le Conseil d'Etat procéderait

par crédits supplémentaires. Je crois que cela a été implicitement accepté, puisque je n'ai pas entendu qu'il y aurait un amendement. Par conséquent, je vous conseille de suivre le Conseil d'Etat, en tout cas les déclarations de la Directrice de la santé et les miennes. Même si nous ne serons plus là, vous aurez entendu de toutes vos oreilles que ce sera fait. Ainsi, je pense que cela ne pose aucun problème.

En ce qui concerne les autres interventions, Monsieur le Député Moussa, je vous ai écouté avec beaucoup d'attention. J'ai aussi écouté avec beaucoup d'attention M^{me} la Députée Christel Berset et tous les autres bien sûr. Je commencerai par le plus simple. Monsieur le Député Demierre, merci de faire de la publicité pour la Glâne. Je n'avais pas compris que je devais aller en retraite, mais certains diront qu'au moins ils pourront commencer à travailler. Il faut bien un petit peu d'humour, bien sûr. Je veux simplement dire à M. le Député Demierre que la maîtrise pour le personnel est aussi de fait. Simplement, pour l'année 2022, on a une augmentation du budget du personnel de 2,2% alors que l'augmentation globale est de 3%.

Beaucoup de questions se sont posées, notamment quel sera le résultat des comptes. M. le Député Moussa a dit que la BNS touchera plus pour cette année. Non, elle ne touchera pas, elle a déjà touché à la fin avril près de 150 millions. Je peux déjà vous annoncer que le bénéfice de l'année 2021 sera extrêmement élevé, en tout cas la part qui n'a pas été mise au budget, soit les 75 millions. Le reste, vous aurez l'occasion de le voir quand vous aurez le résultat. Je l'ai déjà dit à la Commission des finances et de gestion, on aurait pu baisser les impôts davantage.

Je reviens avec les charges. On dit qu'avec tout l'argent qu'on touche on pourrait faire beaucoup plus de prestations. Qu'est-ce que c'est que la maîtrise des finances de l'Etat? C'est la maîtrise de l'augmentation des charges. Ce n'est pas parce que nous avons la chance d'avoir plus de rentrées extérieures qu'il faut les utiliser. Le jour où vous n'avez plus ces rentrées extérieures, quel est le résultat? Il faut continuer à payer les charges que vous aurez décidé d'une part, et d'autre part il faudra augmenter la fiscalité, parce que personne ne sera d'accord de diminuer les charges ou de faire des mesures d'économies comme on a dû le faire par le passé. C'est cela, la réalité des finances, Mesdames et Messieurs les Députés. C'est la maîtrise des charges. Alors, on peut bien dire que d'autres n'ont pas ces complications. Madame la Députée Berset, vous avez tout loisir de modifier la loi sur les finances ou la Constitution. Moi, je ne m'occupe pas des constitutions, des lois financières des autres cantons, mais vous avez le loisir de le faire. En toute honnêteté, je ne vous le conseille pas. La maîtrise des finances est l'avenir. Elle passe par la maîtrise de l'augmentation des charges. C'est la pièce maîtresse.

Alors vous pensez que l'Etat met beaucoup d'argent de côté. Vous pouvez regarder les comptes. Au début de l'année, on a 755 millions d'endettement net. Au début de la législature, on était plus élevé. Cherchez l'erreur. Arrêtez de croire qu'on a mis beaucoup d'argent de côté. On a fait des investissements pour ce qui était nécessaire, notamment pour la Caisse de pensions. On a aussi financé notre pandémie sans toucher aux prestations de l'Etat, que nous continuons à améliorer année après année. Je veux pour preuve l'année 2022. Je peux vous donner quelques exemples de ces charges, notamment dans le domaine de la santé et du social. Je dis que c'est nécessaire de le faire. Pour les transports publics, on est à 12,7% d'écart entre le budget 2021 et 2022, pour les hospitalisations à 7,2% de plus, 3,3% pour les prestations complémentaires, 2,3% pour les institutions spécialisées, 22,1% pour les contributions pour la fréquentation des hautes écoles spécialisées, 4,6% (sans les montants de la Caisse de pension) pour l'enseignement spécialisée. En chiffres réels, les institutions spécialisées sont à 10,4 millions, les hospitalisations hors canton à 6,2 millions, les établissements médico-sociaux à 6,1 millions, les prestations complémentaires à 5,1 millions, les avances pour les pensions alimentaires à 2 millions. Ces quelques chiffres démontrent que nous améliorons les prestations sociales. Bien sûr, il faut quand même vous dire aussi que dans les prestations en fonction de la situation nous avons amélioré même ceux qui touchent l'aide à l'assurance maladie. Madame la Directrice de la santé, sur votre proposition nous avons amélioré la situation de 4 035 000 frs – sauf erreur de ma part, car je vous le dis de tête.

Concernant la péréquation, il est vrai que l'on touche plus. Il faut en convenir. Si vous regardez avec un autre regard, en 2013, le poids de la péréquation dans le total des revenus était de 14,3%. Avec l'augmentation dans le budget de 2022, le poids de la péréquation est de 13,8%. Oui, on touche plus d'argent mais en termes de pourcentages, on a moins d'argent. Cela démontre donc que quand vous croyez que vous avez gagné sur l'équilibre à long terme, vous avez déjà perdu. Je pense que c'est important de continuer cette maîtrise.

Concernant le plan climat, je vous ai donné les chiffres. Le rapporteur de la Commission, M. le Député Dietrich, l'a dit à l'entrée en matière, les montants engagés de 2021 à 2025 sont à 388,6 millions. C'est quand même important. On fait des efforts depuis de nombreuses années. Il ne faut pas croire que parce qu'on a décidé environ 20 millions il y a quelques temps on ne fait pas beaucoup de choses. Seulement, il faut peut-être mieux communiquer de la part du gouvernement. Je l'ai cité tout à l'heure, ces chiffres ont été donnés dans la réponse à la motion des 500 millions. C'est déjà 388, il en reste encore 169 à décider. Nul doute que le futur Gouvernement, qui sera connu ces prochaines semaines, saura mettre l'accent en particulier sur les transports publics. Cela me paraît important.

Je crois avoir répondu dans les grandes lignes à toutes les questions ou remarques qui ont été faites. Peut-être encore un mot sur les investissements. M. le Député Chassot a dit que c'est un montant important de 58,9 millions d'insuffisance de

financement. Je peux vous dire que je prie pour que tout cet argent soit investi, y compris avec le découvert de 58,9, parce que nous avons les moyens d'assumer nos responsabilités. Vous le savez, on a parfois des difficultés à investir. Aujourd'hui il faut le dire, on a nommé deux personnes. Faisons confiance à ces personnes pour que les investissements reprennent le train d'antan pour que les investissements soient vraiment réalisés.

Avec ces considérations et au nom du Conseil d'Etat, je vous remercie de vos interventions et d'être entrés en matière sur ce budget 2022.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé à l'examen de détail.

Budget de l'Etat 2020-DFIN-83

Direction des finances (2022)

| | |
|---------------------------------|--|
| Rapporteur-e: | Piller Benoît (<i>PS/SP, SC</i>) |
| Représentant-e du gouvernement: | Godel Georges, Directeur des finances |
| Rapport/message: | 04.10.2021 (<i>BGC Novembre 2021, p. 4162</i>) |
| Préavis de la commission: | 22.10.2021 (<i>BGC Novembre 2021, p. 4221</i>) |

Examen de détail

Piller Benoît (*PS/SP, SC*). Voici l'examen du budget 2022 de la Direction des finances.

Pour le compte des résultats, les charges sont en augmentation de 3.8% et les revenus de 4.3%. L'excédent de revenus, qui augmente de 4.4% , est budgétisé à 1,945 milliard.

A l'Administration des finances, les revenus augmentent principalement grâce à la péréquation intercantonale, on l'a déjà entendu. La part de la Confédération se montera donc à 257 millions et celle des cantons à fort potentiel à 171 millions. Ce sont donc bien 388 millions qui proviennent de la péréquation des ressources.

Pour la première fois pour l'année prochaine, 50 millions provenant du bénéfice de la Banque Nationale Suisse sont inscrits directement au budget, montant auquel il faudra ajouter 25 millions prélevés sur la provision, c'est donc bien 75 millions qui viendront de la BNS. Les banques vont apparemment bien, puisqu'on prévoit une augmentation de 5 millions dans la part au bénéfice de la Banque cantonale de Fribourg, qui devrait donc verser 55 millions l'an prochain.

Au Service de l'informatique et des télécommunications, le budget global des positions "informatiques" de l'État, additionnées dans toutes les directions, donne 54 millions pour le budget 2022, il est en augmentation de 500 000 frs par rapport au budget 2021 mais en augmentation de 10,3 millions par rapport aux comptes 2020.

Le SITel utilise toujours les réallocations de budget pour mener à terme ses projets. Cette façon de faire est maintenant décrite dans une directive.

Au chapitre des revenus, le budget des prestations de service du SITel pour des tiers diminue de 1,7 million, parce que des contrats de prestations ont été revus, notamment celui du HFR.

Au Service cantonal des contributions, les revenus augmentent de 1.28%, soit 16 millions, pour arriver à 1,306 milliard. A noter que cette augmentation tient compte du changement du coefficient annuel des impôts sur le revenu des personnes physiques de la période fiscale 2022, qui sera, si le Grand Conseil l'accepte, fixé à 96% des taux prévus à l'article 37 al. 1 LICD.

Globalement les revenus augmentent, mais les variations de budget diffèrent selon les rubriques. Ainsi, les impôts sur le revenu des personnes physiques augmentent de 5%, donc + 41 millions, et se montent à 854 millions. Par contre, les impôts sur la fortune des personnes physiques, diminuent de 4 millions suite à la mise en œuvre de différentes motions.

De même, les impôts sur le bénéfice des personnes morales diminuent de 14 millions, les impôts sur le capital des personnes morales, de 4,5 millions. Lors de l'élaboration de ces postes budgétaires, il a été tenu compte de la réforme fiscale RFFA et de la crise COVID.

A noter aussi que la part à l'impôt fédéral direct des personnes physiques est en augmentation alors que la part à l'impôt fédéral direct des personnes morales diminue de 9,3 millions. Les encaissements annuels varient très fortement d'une année à l'autre en fonction des bénéfices réalisés.

Pour la Direction des finances, les équivalents plein temps sont en progression de 2 unités, dont 1 pour le SITel, 0.5 au Service du personnel et d'organisation et 0.5 pour l'Inspection des finances. Au total, il y a 492 équivalents plein temps pour cette direction.

Pour les investissements, l'excédent de dépenses prévu est de 8,8 millions, en forte diminution, puisqu'il était de 15 millions au budget 2021.

Les rapporteurs remercient, M. le Secrétaire Général Pascal Aeby, M. le Trésorier Laurent Yerly et bien sûr M. le Conseiller d'Etat Georges Godel pour la présentation de son dernier budget.

Godel Georges, Directeur des finances. Je remercie le Rapporteur de la commission, M. le Député Piller, pour son rapport circonstancié et précis. Je n'ai rien à ajouter en l'état.

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). Dans la réponse à notre motion pour la production d'une Cour des comptes à Fribourg, vous nous aviez dit, Monsieur le Commissaire: "Non, non, une Cour des comptes n'est pas nécessaire, il faut renforcer l'Inspection des finances."

Je vois que vous avez tenu parole, vous avez donné un demi-EPT à l'Inspection des finances, qui est l'une des moins dotées de tous les cantons romands, proportionnellement aux éléments à analyser. Donc ma question cet après-midi: pensez-vous que l'inspection des finances a réellement obtenu le nombre d'EPT suffisant pour pouvoir mener à bien ses missions, car à mes yeux, ça donne l'impression que soit on joue avec les mots dans les réponses données aux députés – entre nous: je ne me fais pas trop d'illusions – soit on veut vraiment éviter que l'Inspection des finances vienne mettre son nez dans les affaires du canton.

Mäder-Brühlhart Bernadette (VCG/MLG, SE). Wie Kollege Boschung in der Eintretensdebatte informiert hat, planen wir die Eingabe eines Amendements zugunsten der deutschsprachigen Kinder und Jugendlichen mit psychischen Problemen. Nach den Aussagen von Staatsrat Godel und nach seiner Absprache mit Staatsrätin Demierre kann also die Erweiterung des Angebots für Schülerinnen und Schüler der 9H bis 11H in der Fondation Espace Thérapeutique ab dem Schuljahr 2022/23 durch einen einfachen Nachtragskredit umgesetzt werden.

Das ist schön und gut, aber ich frage mich, weshalb dies denn nicht schon die letzten Jahre möglich war. Immerhin warten wir jetzt schon acht Jahre darauf! Deshalb bin ich noch etwas kritisch. Ich habe noch folgende Fragen:

Wann wird dann dieser Nachtragskredit eingefordert, und können wir wirklich darauf vertrauen, dass die Einführung im Jahre 2022/23 vonstatten gehen wird?

Auf der anderen Seite bleibt uns ja eigentlich nichts Anderes übrig, als den beiden Staatsräten zu vertrauen, und aus diesem Grund müssen wir wohl unser Amendement zurückziehen.

Ich hätte jedoch schon gerne eine klare Antwort auf die Frage, ob wir wirklich darauf vertrauen können, dass die Einführung auch tatsächlich geschieht.

Mit diesen Fragen ziehen wir das Amendement zurück.

Piller Benoît (PS/SP, SC). Pour la question du député Kubski, la remarque ou la question s'adresse à M. le Commissaire, je le laisserai répondre.

Pour la question de M^{me} Mäder-Brühlhart, sur le fond, M. le Commissaire répondra et surtout sur les promesses. Maintenant, sur la technique comptable, les crédits complémentaires sont faits en fin d'année, avant la présentation des comptes, une fois qu'on voit qu'on doit réallouer de l'argent d'un poste à un autre et je laisserai le commissaire également répondre.

Godel Georges, Directeur des finances. Tout d'abord, permettez-moi de répondre à M. le Député Kubski. C'est exact, ce que vous avez dit, on a attribué 0,5 postes à l'Inspection des finances et ceci a été fait avec l'accord de M^{me} la Cheffe de l'Inspection des finances, avec qui j'ai eu l'occasion d'en parler. Mais vous savez, ce n'est pas important d'augmenter en quantité, c'est l'efficacité du service qui compte. Et je peux vous dire, la Commission des finances et de gestion le sait, l'Inspection des finances à Fribourg est efficace. Prenez l'augmentation en pourcent, je vous laisse faire le calcul, et vous verrez que, malgré tout, on est quand même pas si mauvais.

Concernant la question de l'éventuel amendement de M^{me} la Députée Mäder-Brühlhart, je confirme les propos de tout à l'heure, que j'ai tenus face à M. le Député Boschung: "Oui, vous pouvez compter sur le Conseil d'Etat", mais dans les discussions que j'ai eues avec M^{me} la Directrice de la santé, elle m'écoute, elle corrigera si je dis faux, lorsqu'elle m'avait mis ce mail, elle me disait: "J'attends les chiffres pour savoir exactement." Maintenant, certainement que vous les avez et M^{me} la Directrice de la santé m'a confirmé qu'on pourra mettre en oeuvre le mandat une fois que les chiffres seront vérifiés. Donc, encore une fois, j'insiste pour dire que oui, la mise en oeuvre sera faite pour ces 9H à 11H, ce sera réalisé et compensé par un crédit complémentaire dans l'année 2022.

- > La proposition Mäder-Brühlhart/Boschung est retirée par ses auteurs.
- > L'examen de ce chapitre du budget est ainsi terminée. Il n'y a pas de modifications.

Budget de l'Etat 2020-DFIN-83

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (2022)

| | |
|---------------------------------|---|
| Rapporteur-e: | Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE) |
| Représentant-e du gouvernement: | Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport |
| Rapport/message: | 04.10.2021 (BGC Novembre 2021, p. 4162) |
| Préavis de la commission: | 22.10.2021 (BGC Novembre 2021, p. 4221) |

Examen de détail

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Die allgemeinen Ausgaben der Erziehungsdirektion erheben sich auf Fr. 1 114 349 830, dies zeigt eine Erhöhung um Fr. 22 543 770 oder 2.06%. Bei den Einnahmen ist eine Erhöhung um Fr. 11 868 900 oder +2,6% auf gesamt Fr. 466 276 910 festzustellen.

Die Erhöhung hat im Wesentlichen 4 Gründe:

1. Erhöhung der Einbezahlung in die Pensionskasse um Fr. 4.2 Millionen;
2. allgemeine Erhöhung der Anzahl Freiburger Studierenden an ausserkantonalen Hochschulen und Universitäten;
3. Besuche an spezialisierten Hochschulen;
4. höhere Subventionen an spezialisierte Schulen des Kantons für minderjährige Behinderte.

Die Investitionen im Voranschlag 2022 belaufen sich auf Fr. 39,655 Mio, was einen Rückgang gegenüber dem Budget 2021 um 7,84% oder 3,3 Mio Franken ausmacht. Die wichtigsten Investitionen im Jahr 2022 sind: 6 Mio für Saint-Croix, 6,25 Mio für das Chemiegebäude der Uni, 16 Mio für die BCU, 2,5 Mio für die Restauration der Abtei Hauterive und 4 Mio für die Piscine von Marly.

Was die Personalkosten der DICS angeht, sind diese um 11 957 890 Mio Franken höher als im Budget 2021, also eine Erhöhung um 1,55% oder 60.88 EPT zusätzlich, welche sich wie folgt aufteilen: + 6,55 Stellen im administrativen Bereich, sowie +42,95 für den Unterricht und + 11,38 an der Uni.

Die Subventionen steigen um 10,71 % oder 10 Mio Franken, vor allem in den Bereichen Erwachsenen-Weiterbildung, spezialisierte Schulen für minderjährige Kinder mit einer Behinderung und im Bereich Kultur.

Im *Generalsekretariat* wird zusätzlich ein Mandat vergeben werden für 128'000 Franken, um die Akkreditierung der HEP zu gewährleisten. Dies erfolgt nachdem ein neues Bundesgesetz für die Hochschulen in Kraft getreten ist. Auch die Kosten für Freiburger Studenten, welche in anderen Kantonen an der Uni studieren, sind höher. Ab 2022 wird ein neues interkantonales Abkommen in Kraft treten, welches dem Kanton Freiburg Mehrkosten von ca. 1,5 Mio Franken verursacht. Dieses Abkommen wurde bereits von mehreren Kantonen unterschrieben und muss im Frühling noch vom Grossen Rat genehmigt werden.

Zur *obligatorischen Schule* ist zu sagen, dass die Beträge für Lehrmittel und Schulmaterial, welche nach neuem Schulgesetz nur noch vom Kanton übernommen werden und nicht mehr von den Gemeinden, nach den ersten Erfahrungen tiefer sind als ursprünglich geschätzt.

Zu den *Sonderschulen und den Unterstützungsmaßnahmen* (Kostenstelle 3208): dort haben wir auch um 8 Millionen höhere Ausgaben, weil der Kanton die transitorischen und kompensatorischen Kosten der Revision des Pensionskassengesetzes für die Mitarbeitenden dieser Institutionen übernimmt.

- > L'examen de ce chapitre du budget est ainsi terminée. Il n'y a pas de modifications.
-

Budget de l'Etat 2020-DFIN-83

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (2022)

| | |
|---------------------------------|---|
| Rapporteur-e: | Gobet Nadine (PLR/FDP, GR) |
| Représentant-e du gouvernement: | Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions |
| Rapport/message: | 04.10.2021 (BGC Novembre 2021, p. 4162) |
| Préavis de la commission: | 22.10.2021 (BGC Novembre 2021, p. 4221) |

Examen de détail

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). Concernant le budget 2022 de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, au niveau du compte de résultats, le budget 2022, comparé au budget 2021, présente des charges en augmentation de 22,7 millions, soit + 9,6%, alors que l'excédent de charges est en hausse de 18,3 millions en raison d'une progression moins importante des revenus. Au compte des investissements, les dépenses budgétées passent de 81,2 millions en 2021 à 94,5 millions en 2022, soit + 13,3 millions, et l'excédent de dépenses augmente de 9,4 millions. Au niveau du personnel, l'effectif des postes de travail de 416,32 EPT est en augmentation de 1 EPT par rapport à 2021. Il s'agit d'un poste supplémentaire de collaborateur scientifique pour le Service des bâtiments.

Un constat s'impose : il y a moins de chefs de projets dans le canton de Fribourg si on fait un calcul en fonction du volume de projets lancés en comparaison intercantonale. Fribourg se situe en-dessous de la moyenne suisse et il a été décidé de donner un mandat pour procéder à l'évaluation des ressources nécessaires par rapport aux projets lancés, avec trois scénarios en fonction du benchmark suisse.

Concernant les effectifs toujours, ceux pour le développement durable comprennent 2,85 EPT; 1 responsable à 85%, 1 stagiaire à 100% et 1 contrat de durée déterminée à 100%, ces personnes sont chargées de gérer la transversalité, c'est-à-dire d'effectuer un travail de contrôle et d'impulsion ainsi que de réseautage avec d'autres cantons au sujet du développement durable. Pour rappel, la stratégie de développement durable a été lancée il y a deux législatures et prévoit une consolidation des budgets à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions pour éviter le travail en silos. Il y a des budgets transversaux avec un répondant dans chaque Direction, ce qui permet d'avoir une vision globale.

En ce qui concerne les centres de charges, nous vous signalons les points suivants:

Au *Secrétariat général*, on peut relever le renforcement des prestations dédiées au développement durable avec + 200 000 frs dans les traitements du personnel auxiliaire et + 200 000 frs pour des prestations de service par des tiers. On constate également un prélèvement sur provisions pour le développement durable de 1 million contre 700 000 frs au budget 2021. Pour rappel, une provision de 2,5 millions a été constituée en 2011 pour le développement durable et le solde de la provision à fin 2020 était de 2,2 millions.

Au *SeCA*, les points suivants méritent un commentaire :

- > Il y a une augmentation des ressources pour le traitement des PAL via le plan de relance (+ 170 000 frs sous 'traitements du personnel auxiliaire'). Alors qu'il y avait dans notre canton un nombre important de PAL non conformes au droit, il semblerait qu'aujourd'hui, on se retrouve dans la moyenne suisse. En effet, à fin 2021, il reste une quarantaine de PAL à valider dont ceux des deux plus grandes communes fribourgeoises.
- > Concernant le fonds pour la plus-value, il y a 1,9 million budgété pour les mises en zone et les changements d'affectation, mais il faut rappeler que la suspension des décisions de taxation décidée par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions en avril 2020 a été prolongée par le Grand Conseil en juin 2020 lors du dépôt de la motion Gobet-Boschung. Après les conclusions d'un groupe de travail organisé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, un CoPil a été mis en place et s'est réuni à 8 reprises entre octobre 2020 et juillet 2021 sous l'égide de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Une commission ad hoc du Grand Conseil a été désignée lors de la session de septembre dernier pour examiner les modifications à apporter à la LATeC. Les travaux législatifs sont maintenant terminés et les modifications proposées pourront être soumises au Parlement prochainement.

Au *Service de la Mobilité*, on peut relever les points suivants. Il y a un renforcement des prestations pour l'Agglo et Mobul. On constate également de grandes variations au budget 2022 dans les indemnités pour les transports publics. Dans la situation particulière que nous vivons, les chiffres ne sont en effet pas stabilisés pour les transports publics en lien avec la COVID et les coûts imputables à la COVID. Il y a d'une part un manque de recettes en 2020 et 2021 et d'autre part une logique

de croissance des prestations avec de nouvelles offres pour le rattrapage du canton de Fribourg sur la part modale dans les transports publics.

Au *Service des Ponts et chaussées*, la détérioration des charges a sa source dans le phénomène d'amortissement des routes cantonales. L'augmentation importante des amortissements est due au pic de la vingtième et dernière année d'amortissement pour la route H189 (+ 10,2 millions). Pour rappel, l'amortissement comptable pratiqué est dégressif, à raison de 10% de la valeur résiduelle sur 20 ans et n'est pas lié à la durée de vie de l'équipement en question.

D'autre part, on constate, comme pour oints particuliers, on peut signaler le renforcement de la mise en œuvre du plan climat. Globalement les charges n'ont pas beaucoup augmenté, mais il y a des modifications à l'interne des moyens alloués pour la protection du climat et la mise en œuvre du plan phytosanitaire. A noter que le plan climat a fait l'objet d'un crédit d'engagement soumis au Grand Conseil, ce qui comme vous le savez, représente une autorisation de dépenser. Le Conseil d'Etat décide ensuite d'année en année dans quelle mesure il le budget 2021, que 25 millions sont prévus au budget 2022 pour des projets d'exécution pour les routes cantonales, néanmoins il faut relever dans le même temps que les délais de réalisation sont aléatoires. En effet, de gros projets routiers font l'objet de recours jusqu'au Tribunal fédéral et les procédures de marchés publics font de plus en plus l'objet de recours avec, à la clé, une perte de temps considérable.

Au *Service de l'Environnement*, dans les points particuliers, on peut signaler le renforcement de la mise en œuvre du plan climat. Globalement, les charges n'ont pas beaucoup augmenté, mais il y a des modifications à l'interne des moyens alloués pour la protection du climat et la mise en œuvre du plan phytosanitaire. A noter que le Plan climat a fait l'objet d'un crédit d'engagement soumis au Grand Conseil, ce qui représente une autorisation de dépenser. Le Conseil d'Etat décide ensuite d'année en année dans quelle mesure il souhaite faire usage de cette autorisation. Quant aux postes liés à la mise en œuvre du plan climat, ils sont répartis à moitié entre la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions et la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts. Précisons encore qu'un monitoring global annuel est prévu pour le plan climat pour suivre l'évolution des dépenses. Toutes les dépenses seront consolidées à un seul endroit, ce qui permettra de vérifier si la priorisation des projets est respectée. En cas de retard pour un projet donné, il sera ainsi possible de libérer des projets ailleurs. Cette façon de procéder est déjà pratiquée et donne satisfaction pour le développement durable.

Au *Service des Bâtiments*, dans la construction d'immeubles, l'augmentation des charges (+10 millions par rapport au budget 2021) est principalement due au chantier de Liebefeld-Posieux avec 15 millions. Au niveau du fonctionnement du SBat, on peut relever la volonté de renforcer la planification stratégique et la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions envisage de thématiser les imputations internes pour la mise à disposition des locaux aux services et Directions. Pour votre gouverne et rappel, la nouvelle structure du SBat est en place, avec à sa tête un binôme: un architecte cantonal et une cheffe de service. Le SBat comprend 4 secteurs: support, secteur transversal, développement et stratégie, projets (avec l'architecte cantonal) et enfin entretien et exploitation. Si aujourd'hui il est important et essentiel pour le canton de Fribourg de mettre des moyens supplémentaires à disposition pour investir, il semble tout aussi important qu'il y ait des postes en parallèle au SBat avec un noyau de compétences internes pour piloter des bureaux externes pour de gros projets. Selon la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, il faudra ainsi décider au printemps prochain si on réduit la voilure ou si on prévoit une augmentation de plusieurs postes dans la section Projets de l'architecte cantonal. Signalons encore que durant cette législature, pour de grands projets, il y a eu des engagements sur le budget d'investissement ou des contrats de durée déterminée jusqu'au couper de ruban, mais cela est uniquement possible pour des projets limités dans le temps. Rappelons en outre que ces deux dernières années certaines choses ont été mises en place avec maintenant des binômes, qui réunissent celui qui commande un projet et celui qui le construit, un COPil qui va du début à la fin du projet en remplacement des commissions de bâtisse, avec le lead à la direction qui commande le projet. Il semble important pour la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions de veiller à assurer la cohérence de chaque projet et à avoir ainsi une vision globale du parc immobilier. Il est également prévu d'introduire le *Facilty Management* dès le début de la conception du projet pour réfléchir à terme à l'entretien des matériaux sur le long terme.

La Commission des finances et de gestion, elle, déplore la multiplication des dépassements de crédits qui ont été soumis au Grand Conseil et qui sèment le doute sur la crédibilité des décisions prises par les députés, mais elle constate qu'il lui était difficile d'intervenir en cours de route et d'agir à son niveau vu que les dépassements sont signalés *a posteriori*. Une sous-commission a été mise en place au sein de la Commission des finances et de gestion. Cette sous-commission a pour mission de suivre les travaux de réorganisation du SBat et les membres de cette sous-commission feront partie désormais du COPil de cette réorganisation. Nous avons appris qu'une présentation a eu lieu dernièrement au COPil 'Réorganisation du SBat' sur la stratégie immobilière de l'Etat, le bilan du projet de réorganisation du SBat avec la présentation d'une seule ordonnance sur les constructions et un schéma selon les phases SIA, qui a permis de tirer les conséquences des objets qui ont posé problème à l'Etat, avec une nouvelle structure et de nouveaux processus. Cette présentation sera faite au Conseil d'Etat tout prochainement. Sur la base de ce constat, la Commission des finances et de gestion estime qu'il faut mettre la pression sur le suivi des gros projets et suite à la nomination des nouvelles personnes au SBat, avec la nouvelle ordonnance proposée

et les nouveaux processus, la Commission des finances et de gestion prend acte que des changements sont actuellement en cours. Elle souhaite en l'état faire confiance aux personnes nommées, mais elle attend avec une certaine impatience les premiers résultats concrets qui nous sont promis.

Hänni-Fischer Bernadette (*PS/SP, LA*). En survolant le budget, j'ai remarqué dans les chiffres de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions et plus précisément du Service de la mobilité, un montant qui est nouveau. Il s'agit de la position 5440.004; c'est un montant de 3,4 millions intitulé "Prêts à des entreprises publiques" / "Darlehen an öffentliche Unternehmen", qui est nouveau, qui n'existe ni dans le budget de 2021 et non plus dans les comptes de 2020, d'où mes questions.

On sait que les entreprises de transports publics ont souffert énormément de la crise du Coronavirus, dès lors est-ce que ces prêts sont destinés à aider les transports publics du canton ? Sinon, à qui d'autre ?

Deuxième question: est-ce qu'aujourd'hui on a déjà pu chiffrer les pertes de ces entreprises pour 2020, pour 2021 ? Et pour finir, s'agit-il de prêts remboursables ? Ou ne faudrait-il pas, vu la situation difficile, simplement donner une subvention, c'est-à-dire donner cet argent d'emblée à fonds perdus ? Je vous remercie pour votre réponse.

Ingold François (*VCG/MLG, FV*). Une intervention qui se veut brève et qui va porter sur trois rubriques: 3010.118 (traitements du personnel auxiliaire) et 3130.000 (prestations de service par des tiers). Je suis donc dans le Secrétariat général.

Pour celles et ceux qui ont la chance d'avoir le détail, c'est en fait dans ces deux rubriques que nous avons un certain nombre de positions relatives à des engagements en CDD en lien avec la stratégie de développement durable de l'Etat de Fribourg. Loin de moi l'envie de vous cacher ce qui est déjà caché, mais disons que derrière ces deux matricules se cache ce que j'oserais présenter comme un joyeux bordel, qui a de bon que tout est au moins centralisé quelque part. Néanmoins, cela demandera un traitement un peu plus conséquent pour rendre les choses plus lisibles et compréhensibles. Je formule donc ici deux questions.

Premièrement, serait-il possible d'avoir pour le prochain budget, voire les comptes 2021, un monitoring sur ces différentes positions, pour avoir un suivi d'année en année?

Point 2, question 2: Avoir des CDD et donc des personnes compétentes mais souvent très jeunes et toujours temporaires me pose personnellement un réel problème. Des personnes compétentes quittent le bateau à la fin de leur contrat, ce qui appauvrit à chaque fois l'équipage et bien entendu c'est la durabilité ou le climat qui est affaibli, en tout cas notre politique de durabilité ou de climat. Nous retrouvons la même situation donc au niveau du plan climat, ma question: Combien de temps le Conseil d'Etat continuera-t-il à engager des CDD dans ce type de poste et ne serait-il pas temps de transformer ces CDD en CDI pour engager durablement les personnes qui travaillent à l'Etat ?

Rubrique 3130.000, c'est au niveau du plan climat, donc daté du 8 juin, le message du Conseil d'Etat au Grand Conseil accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en oeuvre du plan climat cantonal du canton de Fribourg présente à la page 7 la répartition envisagée des 22,8 millions. Pour l'année 2022 nous trouvons la somme de 2,5 millions, ce qui me réjouit déjà modestement. Mais comment est-ce que je dois comprendre la position 3130.000 du présent budget, qui s'intitule 'plan climat' et qui budgétise 1 281 600 frs. La triste modestie du plan climat n'aurait peut-être pas eu besoin de ce coup de canif supplémentaire.

Gobet Nadine (*PLR/FDP, GR*). Je constate qu'il y a des questions très précises sur des positions très précises. Je vais répondre tout d'abord avec ce que j'ai comme informations.

Si je prends la question de M^{me} Hänni, au Service de la mobilité, les 3,4 millions, c'était des prêts à des entreprises publiques selon le plan de relance pour la réalisation de projet qui ont été avancés. Concernant les chiffres des pertes pour les transports publics en 2020 et 2021, je pourrais éventuellement me limiter à parler des transports publics fribourgeois, mais je pense que c'est d'une manière globale, donc les chiffres je ne les ai pas de manière précise. Quant à la question de savoir s'il y a des prêts remboursables ou des subventions, je pense que M. le Conseiller pourra nous répondre.

Au niveau de la question de M. Ingold, pour le Secrétariat général, j'en ai parlé tout à l'heure, dans l'entrée en matière, les contrats de durée déterminée et indéterminée, je laisserai M. Steiert répondre. Pour le monitoring, j'en ai parlé quand j'ai parlé du Service de l'environnement où il y a un monitoring, c'est prévu à cet endroit pour vérifier notamment la priorisation des projets. Je ne sais pas s'il y aura des compléments d'informations, je suis désolée, mais à ce stade là, je ne peux pas vous donner plus d'informations.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Zu den drei Fragen von Grossrätin Hänni:

Erstens: Hilfe für den öV? Die Antwort ist Ja. Das geht aus der Botschaft hervor, die Sie hier im Grossen Rat verabschiedet haben. Sie haben im Wiederankurbelungsplan für die Freiburger Volkswirtschaft vor einem Jahr hier beschlossen, diese

Budgetlinie einzufügen. Das war ein Grossratsbeschluss. Sie können dort nachlesen, dass es um eine Hilfe an den öffentlichen Verkehr geht. Deshalb taucht diese Rubrik auch nur hier auf und nicht irgendwo anders.

Zweitens: Zahlen zu den Verlusten: Die gibt es im Moment nur provisorisch. Wir haben deshalb provisorische Beträge beiseite gestellt für 2020/21 mit einem Abschluss, der sicher frühestens 2022 gemacht wird, wie das auch der Bund macht mit den SBB und alle Kantone. Das heisst, wir arbeiten mit Projektionen. Für das Jahr 2021 natürlich mit sehr vielen offenen Fragezeichen, weil die Benutzung des öffentlichen Verkehrs ab März 2020 drastisch gesunken ist. Sie hat dann zugenommen und ist parallel mit den Entwicklungen von Covid gestiegen. Wir haben auf bestimmten Bahnangeboten eine Nachfrage, die wieder bei 80, 85 Prozent der Prä-Covid-Nutzung gestiegen ist, bei anderen allerdings nicht.

Der Kanton Freiburg ist eher überdurchschnittlich gut dran, insbesondere, weil ein wichtiger Teil seiner Passagiere Schülerinnen und Schüler sind, das sind gebundene Kundinnen und Kunden. Das lässt uns etwas besser aussehen als andere Orte. Wir hatten bei den TPF für das Jahr 2020 zum Teil noch Rückstellungen, die aufgelöst wurden. Ich möchte hier nicht auf sämtliche Mechanismen eingehen, die zwischen Bund und Kantonen abgesprochen wurden für die Kompensationen der Verluste. Sie haben möglicherweise die nationalen Debatten dazu verfolgt zu den Dreiteilungen der Deckung der Defizitbeiträge. Definitive Zahlen gibt es frühestens 2022, sowohl zum Jahr 2020 als auch zum Jahr 2021, weil wir da noch drinnen sind.

Drittens zur Natur der Darlehen: Auch hier können Sie in der Botschaft beim Wiederankurbelungsplan des Kantons, den Sie hier verabschiedet haben, nachlesen. Es steht in der Botschaft, dass es rückzahlbare Darlehen sind. Insofern führen wir hier einfach den Beschluss des Grossen Rates aus. Wofür genau und für welche Zwecke diese rückzahlbaren Darlehen verwendet werden sollen im Bereich des öffentlichen Verkehrs, ist im Moment noch Gegenstand von Diskussionen zwischen den betroffenen Direktionen und auch mit den Anbietern des öffentlichen Verkehrs.

Das zu den drei Fragen von Grossrätin Hänni.

En ce qui concerne le Rapporteur ou co-Rapporteur de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions et député Ingold, les questions qui ont été posées sur le Secrétariat général et les postes 3010.118 et 3130.000, c'est-à-dire sur le personnel auxiliaire et les prestations de tiers, alors le monitoring a déjà lieu annuellement pour le développement durable, comme l'a évoqué la Rapporteuse dans sa présentation d'entrée. C'est-à-dire que vous disposez, en tout cas les personnes intéressées, d'un suivi année après année de l'ensemble des dépenses. C'était précisément l'objectif qui a été réalisé avec la consolidation des budgets développement durable de chacune des directions dans un seul centre de charges, qui se trouve au Secrétariat général de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, où vous pouvez, avec les documents que prépare la responsable du développement durable, reconstituer année après année ce que chacune des directions, même chacun des services a à disposition en termes de personnel auxiliaire et de prestations de tiers.

En ce qui concerne la remarque sur la transformation, le taux de CDD relativement important par rapport à d'autres secteurs d'activité de l'Etat, l'analyse est incontestable, je ne peux que confirmer les propos de votre analyse. Après, c'est des choix politiques d'attribution de postes. J'ai eu l'occasion de discuter en début d'après-midi de la gestion des postes du Conseil d'Etat, le Conseil d'Etat a décidé d'attribuer le poste de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions pour le budget 2022 au Service des bâtiments, il n'y a donc pas d'autre possibilité pour réaliser les activités que de travailler avec des contrats à durée déterminée, respectivement les prestations de tiers, c'est une question à peu près mathématique.

En ce qui concerne le plan climat, la Co-Rapporteuse l'a évidemment déjà évoqué dans sa présentation d'entrée en matière, la décision du Grand Conseil sur le décret porte sur une autorisation de dépenses. Le Conseil d'Etat a décidé d'allouer un montant qui est inférieur à une tranche annualisée de l'ensemble du décret, ce qui est son droit. Le Conseil d'Etat a aussi considéré que ce n'était pas raisonnable de prendre 5 tranches annualisées les unes après les autres et également admet que dans la mesure où nous sommes dans une logique de croissance annuelle, on part avec un montant qui est effectivement un peu plus bas qu'une tranche annualisée et avec des augmentations d'année en année, dont le but à terme est de remplir les volontés du Grand Conseil, c'est-à-dire d'utiliser dans la mesure du possible le crédit cadre. Il me semble avoir répondu aux questions du co-rapporteur.

> L'examen de ce chapitre du budget est ainsi terminée. Il n'y a pas de modifications.

—

Budget de l'Etat 2020-DFIN-83

Direction de la santé et des affaires sociales (2022)

| | |
|---------------------------------|--|
| Rapporteur-e: | Butty Dominique (PDC/CVP, GL) |
| Représentant-e du gouvernement: | Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales |
| Rapport/message: | 04.10.2021 (BGC Novembre 2021, p. 4162) |
| Préavis de la commission: | 22.10.2021 (BGC Novembre 2021, p. 4221) |

Examen de détail

Butty Dominique (PDC/CVP, GL). Les débats avec la direction de la Direction de la santé et des affaires sociales ont été teintés de nostalgie étant donné qu'il s'agissait de la dernière rencontre avec M^{me} la Conseillère d'Etat. Qu'elle soit remerciée pour son engagement sans faille au service de la population fribourgeoise.

Si une chaîne de grande distribution française vantait sa capacité d'écraser les prix, il nous faut constater que les budgets de la Direction de la santé et des affaires sociales n'ont fait qu'enfler année après année. Les modalités des augmentations sont liées à des obligations légales et à l'utilisation de services médicaux et sociaux toujours plus exigeants.

Je me permets de faire un détour particulier par le HFR. La situation est grave et les intervenants peinent à trouver une issue à la crise financière. Plus grave, les rapporteurs relèvent à l'analyse que les différents acteurs, tous de bonne volonté, ont de la peine à trouver un rythme de travail commun au niveau basique et essentiel du financement. La création d'un nouvel hôpital nous a été présentée dans le cadre d'un échéancier. *Les premières années seront destinées à la création d'une zone idoine en Chamblieux*. Le libellé de cette simple phrase nous donne une idée de la difficulté de la tâche qui nous attend. Nous avons respecté la répartition des tâches avec la sous-commission de la Commission des finances et de gestion sur le HFR, dirigée par M^{me} la députée Gobet.

Le département doit assumer un total de charges de 1 184 000 milliard soit une augmentation de plus de 32 millions par rapport au budget 2021. L'excédent de charges s'élève à 793 millions. Les investissements s'élèvent à un modeste 285 000 frs en lien avec le foyer Ste-Elisabeth.

Les principales causes de l'écart entre les budgets 2022 et 2021 sont les suivantes:

- > Hospitalisations hors canton: 6 millions;
- > Financement liés à la réforme de la caisse de prévoyance: 5,8 millions;
- > Institutions spécialisées: 4,7 millions;
- > Diminution des prélèvements sur provisions: 3,6 millions;
- > Prestations complémentaires AVS/AI: 3.4 millions;
- > Asile/aide sociale: 3.4 millions;
- > EMS: 2 millions;
- > Task Force sanitaire/call center/vaccination: 1,8 million.

171 EPT avec 11 assistants et 7 apprentis sont prévus au budget soit une augmentation de 2.5 EPT, un demi-poste de juriste au Service de l'action sociale et 2 assistants sociaux au Service de l'enfance et de la jeunesse.

Au niveau du *Secrétariat général*, nous constatons une augmentation de charges de 1,8 million. Nous retrouvons ici les dépenses en lien avec la Task Force sanitaire, le traçage, le testing et la vaccination contre la COVID-19. Il est très important de noter que le calcul du budget s'est basé une l'activité estimée pour 2022 à 4 mois pour le personnel opérationnel et à 6 mois pour le personnel de management. En cas de prolongation, le dédommagement se fera sur une base horaire.

Au *Bureau de l'égalité hommes-femmes*, nous signalons l'augmentation de 0.2 EPT pour un poste de juriste. Nous ne retrouvons pas cette augmentation dans le récapitulatif des postes, l'institution bénéficiant d'une enveloppe globale.

Au niveau du *Service de la santé publique*, il y a une augmentation de charges de 7,7 millions. Le montant prévu pour les hospitalisations hors canton, avec une augmentation de 5,9 millions, est basé sur la réalité 2021. Un demi-million supplémentaire est prévu pour la formation postgrade.

Passons aux bonnes nouvelles:

- > une baisse de 190 000 frs pour les journées inappropriées, qui seront financées via le financement EMS;

- > une baisse du financement total de l'Etat pour l'HFR de 1,2 million en raison d'une très légère baisse du volume des prestations et une reconnaissance de lits EMS à l'HFR pour la prise en charge des journées en attente de placement EMS.

Les surcoûts salariaux financés transitoirement par l'Etat à hauteur de 14,1 millions sont identifiés spécifiquement dans le budget présenté.

On constate par ailleurs une légère baisse du financement du *RFSM*, de 1 million plus précisément, en raison du tarif retenu et de la fin du financement initial de l'Etat pour le centre germanophone.

Les soins à domicile et l'aide familiale présentent une augmentation de 1.3 million en raison d'une hausse de dotation et d'une réévaluation du coût résiduel des soins. Il y a également un versement à la Caisse de prévoyance de l'Etat pour la Ligue pulmonaire et la Ligue contre le diabète de 470 000 frs et pour les ligues de santé et du cancer de 670 000 frs.

Au *Service de la prévoyance sociale*, nous observons:

- > une augmentation pour les EMS de 2 millions;
- > une augmentation de 17 lits admis en AOS;
- > le financement des automatismes salariaux, les paliers;
- > le projet pilote «médecin répondant en EMS" avec une facture de 285 000 frs;
- > 250 000 frs bruts pour e-health;
- > des mesures transitoires pour la réforme de la Caisse de prévoyance pour 3,5 millions bruts;
- > la création de nouvelles places et le renforcement dans les maisons d'éducation pour 1 million;
- > le financement des automatismes salariaux, les fameux paliers et les mesures transitoires pour la réforme de la Caisse de prévoyance pour un total de 6,8 millions bruts.

Au *Service de l'action sociale*, on découvre un demi-poste de juriste en rapport avec l'ordonnance fédérale sur l'aide au recouvrement et la nouvelle jurisprudence du Tribunal fédéral (entretiens obligatoires avec les créanciers). Les dépenses totales d'aide sociale sont relativement stables par rapport au budget 21. Une diminution a été intégrée en lien avec la réduction des primes LAMal pour les enfants, qui passe de -50% à -80%, ainsi que pour les chômeurs de longue durée. Les comptes 2020 présentent une situation particulière liée à la COVID et à des versements rétroactifs d'assurances sociales. L'augmentation nette de l'aide sociale des demandeurs d'asile et des réfugiés est de plus de 3,4 millions en raison de l'augmentation du nombre de personnes qui n'ont plus droit au forfait SEM.

Au niveau des pensions alimentaires, les modifications apportées par le Grand Conseil à la LARACE (loi sur l'aide au recouvrement et l'avance de contributions d'entretien) entraînent des effets négatifs sur le budget de la DSAS se chiffrant à 370 000 francs et dont le Conseil d'Etat n'a pas pu tenir compte en élaborant le projet de budget.

Au centre de charges *Assurances sociales*, l'on constate:

- > un EPT supplémentaire pour la gestion des nouvelles prestations issues de la loi fédérale sur les prestations transitoires pour les chômeurs âgés, entrée en vigueur au 01.07.2021;
- > une augmentation de 3,4 millions des prestations complémentaires AVS/AI;
- > une augmentation de 1,5 million de la subvention cantonale pour l'assurance maladie;
- > une diminution de 1,6 million du montant consacré au financement du contentieux assurance maladie, montant fixé en se basant sur les premiers mois de l'année 2021.

Au *Service de l'enfance et de la jeunesse*, enfin, il y a une augmentation des charges d'un demi million en partie causée par l'augmentation de deux EPT d'assistants sociaux.

Schneuwly André (*VCG/MLG, SE*). Ich habe zu den Ressourcen des Jugendamtes, Service de l'enfance et de la jeunesse, Fragen: Seit einigen Jahren verfolgt unsere Fraktion das Funktionieren dieses Amtes, und wir haben auch verschiedene parlamentarische Vorstösse eingereicht. Klar wurde, dass in diesem Bereich Handlungsbedarf besteht.

An der letzten Budgetsession 2020 wurde der Antrag vom Grossen Rat angenommen, aus der Notlage 5 EPT gutzuheissen. Parallel dazu wurde eine externe Organisation beauftragt, eine Situationsanalyse zu machen. Dies wurde auch vom Grossen Rat gefordert.

Der Schlussbericht vom 15. Dezember 2020 empfiehlt die folgenden Massnahmen (wichtig ist zu sagen, dass die 2,8 Stellen und die 5 Stellen des letzten Jahres dabei bereits berücksichtigt wurden):

1. augmentation des ressources humaines et développement du système informatique;

2. clarification des tâches et des responsabilités au sein de l'organisation;
3. favorisation de la communication;
4. coopération avec les partenaires extérieurs.

Alle Bereiche haben einen Einfluss auf das Funktionieren des Jugendamtes und auf die notwendigen Ressourcen. Ich habe bei der Analyse des Budgets festgestellt - wie wir auch vorhin gehört haben -, dass die Anzahl der Stellen um 2 EPT erhöht wurden, obwohl es analog zu der Anzahl Stellen bei der Polizei unabdingbar ist, dass es mehr Ressourcen braucht.

Meine Fragen: Warum wurden nicht mehr Stellen im Budget 2022 vorgesehen? Ich bin überrascht. Der Bedarf ist nachgewiesen. Wie viele Stellen wären notwendig, damit das Jugendamt seine Aufgaben zufriedenstellend ausführen könnte, auch in Bezug auf die Anzahl Dossiers pro Sozialarbeiter? Wie geht es weiter bei der Informatik? Sind zusätzliche Mittel im Budget 2022 vorgesehen?

Besten Dank für die Antwort.

Pythoud-Gaillard Chantal (*PS/SP, GR*). Notre groupe socialiste a été surpris de constater que deux postes supplémentaires seulement ont été alloués au budget 2022 du Service de l'enfance et de la jeunesse. Lors de la session de mars 2021, nous avons largement débattu de la situation du SEJ à travers le rapport Ecoplan, analyse de la situation dans le secteur de l'action sociale directe au sein du Service de l'enfance et de la jeunesse. La première recommandation de ce rapport est d'allouer un apport supplémentaire des ressources humaines. Des députés de tous les partis ont soutenu cette recommandation dans leurs interventions en soulignant l'urgence de pallier ces besoins de postes supplémentaires. En comparaison intercantonale, la dotation est clairement inférieure à Fribourg. Pour atteindre l'objectif vaudois, par exemple, il faudrait 10 postes supplémentaires. Depuis de nombreuses années, ce service tire la sonnette d'alarme, car il n'arrive pas à faire face au nombre de mandats de protection à assumer. Les postes ont été octroyés au compte-gouttes, sans arriver à rattraper l'augmentation continue des dossiers. Dans la pratique, cela signifie que les intervenants n'arrivent pas à effectuer leurs missions de protection des enfants et encore moins de prévention. Ces professionnels se trouvent quotidiennement confrontés à des situations difficiles – incestes, abus, maltraitance – la charge émotionnelle est intense. De plus, comme le temps manque pour s'en occuper, le sentiment d'impuissance, la frustration qui en découlent finissent par les épuiser. Maladies, burn-out, démissions s'enchaînent amplifiant le problème dans une spirale infernale alors que les dossiers continuent d'augmenter.

L'enfance est une phase cruciale, qui mérite la meilleure attention. Il faut considérer ces coûts comme un investissement: plus les problèmes sont résolus précocement, moins ils impacteront l'avenir de ces enfants. Le cas échéant, la facture sociale risque de s'avérer très lourde. En 2019, mon amendement au budget 2020, soutenu par la majorité de notre Parlement, avait permis d'obtenir 5 EPT supplémentaires. Une fois n'est pas coutume, aujourd'hui, notre groupe ne souhaite pas renouveler l'exercice, qui pourrait discréditer le rôle de la Commission des finances et de gestion. Cependant, nous demandons que toute l'attention soit donnée afin d'améliorer le fonctionnement du SEJ, d'une part en lui allouant les ressources humaines nécessaires avec un éventuel crédit complémentaire, d'autre part en analysant les possibilités d'optimiser son organisation. De manière plus générale, nous déplorons la méthode du Conseil d'Etat d'allouer un poste par direction sans prendre en compte les réels besoins.

En ce qui concerne la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, au niveau de l'école obligatoire, les moyens sont donnés quasi mathématiquement: tant d'enfants égalent tant de classes, tant de classes égalent tant d'enseignants. Personne ne remettrait ceci en cause. Ce principe devrait être appliqué pour le SEJ. Même si la lourdeur des dossiers peut varier d'un cas à l'autre, il apparaît possible de définir des catégories afin de déterminer le nombre de postes de manière proportionnelle.

Ingold François (*VCG/MLG, FV*). J'aimerais bien vous parler d'une rubrique en particulier, mais je la cherche toujours. Le 25 mars 2021, le Conseil d'Etat crée une Task force "Plan de soutien jeunesse Fribourg" avec le mandat d'ici fin août de cette année, qui proposait des mesures urgentes, complémentaires en réaction à la situation parfois désastreuse que vivent certains jeunes en lien avec la COVID. Je crois savoir que la Task force a terminé son travail dans les temps et a rendu un rapport. Qui dit mesures urgentes dit financement urgent, je n'ai trouvé dans le budget aucune rubrique qui décrivait la mise en place d'un plan de soutien à la jeunesse. Pourriez-vous m'indiquer où cela se trouve ? Avec mes remerciements sincères ainsi que le remerciement de tous les jeunes qui pourront profiter de ces mesures rapidement.

Butty Dominique (*PDC/CVP, GL*). Je vais grouper les questions de M. Schneuwly et de M^{me} Pythoud et je vais me limiter volontairement au rôle de rapporteur de la Commission des finances et de gestion plutôt que d'évoquer des motifs politiques sans lien avec la mission qui m'a été donnée.

Le total des EPT, l'augmentation des EPT, est correcte pour ce qui a été évoqué par les deux intervenants. La Commission des finances et de gestion a attendu l'audit pour se faire une idée plus précise de la situation et nous faisons chaque année deux visites d'établissement. La prochaine visite d'établissement sera consacrée au SEJ et nous permettra d'analyser l'état de la

situation et l'influence des mesures prises. Les comparaisons intercantionales, comme déjà évoqué dans un dossier précédent, sont toujours très délicates – Vaud n'est pas Fribourg et Fribourg n'est pas Vaud.

Pour ce qui est de la question de M. le Député Ingold, il évoque un trou. J'aurais mieux aimé qu'il évoque une bosse, j'aurais pu lui répondre. Je n'ai pas de référence concernant ce trou.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. En ce qui concerne le SEJ, j'aimerais peut-être rappeler que dans le rapport Ecoplan on ne tenait pas compte des 8,7 équivalents plein-temps qui ont été octroyés en 2020 et 2021 et évidemment encore moins des 2 EPT qui sont octroyés pour 2022. Donc, il y a un effort conséquent qui a été fait pour octroyer des forces supplémentaires au SEJ. Ceci dit, même avec tous ces postes, effectivement, on a encore un nombre d'enfants à charge de chaque intervenant protection de l'enfant qui reste plus élevé que dans certains cantons, même si on est en train de rattraper cette moyenne. Aujourd'hui, au moins, on parle du nombre d'enfants pris en charge par des IPE et non plus du nombre de dossiers. Nous avons entamé tout un travail avec le Service de l'enfance et de la jeunesse pour optimiser l'organisation, pour revoir toute une série de processus. Ce travail est en cours, il était selon le rapport Ecoplan en parallèle avec l'octroi supplémentaire d'un nombre de postes de travail. Nous avons également pris un certain nombre de décisions, notamment celle de déléguer les recherches en paternité à des avocats, ce qui diminue le nombre de dossiers pour l'équipe qui est en charge des articles 306 et 308 du Code civil et nous sommes actuellement en train de revoir toute l'informatique, puisque le secteur action directe est en train d'implémenter Winbase et de dématérialiser tous les dossiers pour les introduire dans ce système-là. À savoir que dans ce cadre-là j'ai également demandé que tous les dossiers encore ouverts et qui devraient être fermés le soient. Donc, une fois qu'on aura mis sur informatique tous ces dossiers, fermé les dossiers qui doivent être fermés, on aura une image précise du nombre d'enfants par IPE, avec les deux EPT qu'on donne pour 2022. A ce moment-là, on pourra refaire un point de situation. Je rappelle qu'il y a 6 EPT dans le pool du Conseil d'Etat à attribuer pour 2022, donc dans ce cas-là une analyse sera faite par le Conseil d'Etat en fonction de l'analyse que nous fournirons pour le SEJ.

En ce qui concerne le plan de soutien à la jeunesse, nous avons eu une séance ce matin. Le COPil nous a présenté les 10 mesures priorisées, à mon collègue Directeur de la sécurité et à moi-même, puisque nous sommes la délégation du Conseil d'Etat. Nous avons préavisé ces 10 mesures. Nous avons demandé maintenant de préparer une note, qui sera soumise au Conseil d'Etat le plus rapidement possible. Il faudra encore qu'on trouve une solution pour le financement. A ce stade-là, on est quand même sur des montants importants à trouver, donc soit on va constituer une provision dans le cadre du bouclage des comptes 2021, soit voir quelles seront les solutions à apporter. Mais toujours est-il que le Conseil d'Etat souhaite vraiment pouvoir présenter avec le COPil les mesures qui ont été retenues, qui sont urgentes pour soutenir la jeunesse dans le cadre de la situation liée à la COVID. Cela concerne notamment des mesures de soutien à différents projets, des mesures de renforcement pour soutenir la santé psychique ainsi que des mesures en lien aussi avec l'intégration socioprofessionnelle pour les jeunes ou des soutiens encore à des projets de jeunes ou des aides à l'insertion socioprofessionnelle locale et de bas seuil notamment. Donc, le travail est en cours, il n'y a pas de retard par rapport à ça, le Conseil d'Etat statuera le plus rapidement possible.

> L'examen de ce chapitre du budget est ainsi terminée. Il n'y a pas de modifications.

Budget de l'Etat 2020-DFIN-83

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (2022)

| | |
|---------------------------------|--|
| Rapporteur-e: | Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR) |
| Représentant-e du gouvernement: | Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts |
| Rapport/message: | 04.10.2021 (BGC Novembre 2021, p. 4162) |
| Préavis de la commission: | 22.10.2021 (BGC Novembre 2021, p. 4221) |

Examen de détail

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). L'excédent de charges du budget de fonctionnement de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts se monte à 93 368 170 frs, soit un montant de 6,3 millions de francs supérieur au budget 2021. Le budget des investissements de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts s'élève à 30 557 000 frs, soit 6 millions de plus qu'au budget 2021, ce qui nous donne un excédent de dépense de 3,1 millions pour les investissements.

455.41 EPT sont au budget de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts pour 2022 soit 1 de plus qu'au budget 2021. 0.5 EPT sont à disposition de Grangeneuve pour la mise en œuvre du plan d'action phytosanitaire et 0.5 EPT vont au SAAV pour augmenter les ressources au laboratoire qui travaille à flux tendus depuis un certain temps. Le nombre

d'apprentis est de 71 EPT soit 6 de moins qu'au budget 2021, mais cette baisse est due à une budgétisation plus juste de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts. Néanmoins on peut, comme souvent, regretter le manque d'ambition de la Direction sur ce point.

J'aimerais mentionner une augmentation de charges de 100 000 frs au *Secrétariat général* pour le projet informatique « gestion d'affaires » pour l'autorité foncière, ce qui permettra un traitement digital de tous les dossiers AFC et idéalement un gain d'efficacité.

Les budgets des *Préfectures* sont assez stables si l'on compare les budgets 2021 et 2022. On constate des variations dans certaines préfectures dans les rubriques 'pensions de retraite', dues aux nombreux préfets sortants ainsi qu'aux anciens préfets qui cessent leurs activités. Ce sont des montants difficiles à prévoir ne connaissant pas l'avenir professionnel de certaines de ces personnes. Nous attendons avec impatience les comptes 2021 pour voir si la budgétisation des amendes est juste sachant que les budgets 2022 sont identiques aux budgets 2021.

Le budget du *Service des communes* est très stable à l'exception de la rubrique concernant les fusions de communes et les rubriques 'péréquation financière intercommunale'. Trois fusions - Surpierre, Bois-d'Amont et Tafers chargent le budget avec 1 966 200 frs. L'augmentation du montant de la péréquation des ressources a un effet sur la péréquation des besoins, entièrement financée par le canton. Pour le budget 2022, les charges du canton augmentent d'environ 700 000 frs pour atteindre 15,5 millions. La péréquation des ressources augmente donc de 1,4 million.

La fusion de *Grangeneuve* avec le *SAGri* sera effective au 1^{er} janvier 2022. Pour des raisons de délais, il a été décidé de maintenir les deux centres de charges pour 2022 et de réaliser la fusion des comptes en 2023. Dans ce service, 1 465 000 frs sont prévus pour des mesures du plan d'action phytosanitaire. Un second prélèvement sur le fond de relance à hauteur de 2 075 000 frs couvre la deuxième tranche de paiements pour le projet *Bio Gemüse Seeland*. On trouve aussi des montants concernant *Bio Gemüse* dans l'investissement et dans les amortissements.

A l'*Institut agricole de Grangeneuve*, il faut relever la transformation du bâtiment des Ecureuils en lien avec le déménagement du *SAGri* sur le site de Grangeneuve. L'économie du loyer annuel du *SAGri*, chez Michelin à Givisiez, s'élève à environ 250 000 frs charges comprises. Ceci compense largement l'amortissement de cet investissement et la perte du loyer des locataires privés, qui doivent bien sûr quitter le bâtiment.

Au le *SFN*, il y a une hausse des subventions de 1,35 million dans le cadre des conventions-programmes pour l'adaptation aux changements climatiques. Le canton contribue à hauteur de presque 700 000 frs et la Confédération prend en charge une part égale. Un responsable des gardes-faune va être engagé, ce qui fera augmenter le nombre d'EPT à 17, mais cette augmentation sera compensée lors du prochain départ dans ce service.

L'*Administration des vignobles de l'Etat* a été transférée à Grangeneuve au 1^{er} avril 2021 et intégrée dans la section « exploitations ». Il a cependant été décidé de maintenir le centre de charges pour garder la transparence sur les coûts des vignes de l'Etat.

Cotting-Chardonnens Violaine (PS/SP, BR). J'interviens au nom du groupe socialiste au sujet au sujet de la position budgétaire 3130.081 concernant le Conseil des jeunes.

Je souhaiterais obtenir quelques informations supplémentaires sur cette commission extraparlamentaire qui représente la jeunesse fribourgeoise. La première question porte sur l'actualité: Comment va ce Conseil des jeunes? J'ai pu lire les rapports de 2015 à 2018 et puis, plus rien. Aucun rapport sur 2019 et 2020 sur le site de l'Etat de Fribourg ni ailleurs. La page Facebook du Conseil des jeunes nous montre toutefois que celui-ci n'est pas resté inactif en 2020, mais pour 2021 il n'y a quasiment aucune information. Je réitère donc ma première question et en ajoute quelques autres.

Comment va le Conseil des jeunes? Aurait-il besoin de plus de visibilité? Les moyens qui lui sont accordés annuellement, c'est-à-dire un forfait de 30 000 frs, sont-ils suffisants ou sont-ils trop élevés? Enfin, le Conseil des jeunes est rattaché au Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil depuis de nombreuses années, donc à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts. Ne serait-il pas plus pertinent qu'il soit en lien avec le Service de la déléguée à l'enfance et à la jeunesse, donc la Direction de la santé et des affaires sociales, pour de meilleures collaborations et synergies? S'est-on déjà posé cette question ? Si oui, ne serait-il pas temps de se la poser ?

Monsieur le Commissaire, merci bien vouloir répondre à ces questions.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Tout d'abord je vous remercie pour les informations sur le manque d'informations sur le site internet, que je vais vérifier. Je n'avais moi-même pas constaté ce manquement, mais je vais vérifier.

Par rapport au Conseil des jeunes, j'ai envie de dire qu'il fonctionne relativement bien mais qu'il passe par des hauts et des bas au gré des départs et des arrivées, c'est un travail permanent d'accompagnement que nous faisons. Après, il faut savoir

aussi qu'on essaie de leur laisser un maximum d'autonomie pour qu'ils se prennent en charge eux-mêmes, c'est l'idée, mais on assure un accompagnement au niveau de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Au niveau des moyens, j'ai envie de dire que c'est très fluctuant en fonction des actions qu'ils entreprennent. Aujourd'hui, néanmoins, quand ils ont besoin de matériel ou de soutien, on arrive à les leur donner, il n'y a pas de demandes qui ont été formulées à leur niveau dans ce sens.

Enfin, par rapport au rattachement, il faut savoir qu'il y a une collaboration qui existe entre la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts et la Direction de la santé et des affaires sociales à ce niveau, avec notamment la déléguée à l'enfance. Moi, je suis d'avis, mais c'est un avis personnel, qui n'a pas été discuté avant cette séance, que c'est bien de les garder rattachés aux institutions. Là, le Conseil des jeunes a avant tout un rôle politique, c'est aussi la volonté de les sensibiliser à l'action politique, ce qui n'empêche évidemment pas toute collaboration, notamment avec la préposée, ça se fait déjà. Je serai plutôt de l'avis qu'il faudrait conserver l'état actuel pour des raisons aussi de communication et de sensibilisation. Ce n'est pas toujours évident, il faut le dire, de recruter des jeunes, mais c'est aussi une volonté de ne pas avoir des délégués purement politiques. Il y en a, il y en a qui sont affiliés à des partis, mais il y en a aussi qui ne le sont pas et cela est un travail, je dirais, quotidien, qui est assuré par une personne dans ma direction.

J'espère avoir ainsi répondu à vos questions.

> L'examen de ce chapitre du budget est ainsi terminée. Il n'y a pas de modifications.

Budget de l'Etat 2020-DFIN-83 Pouvoir exécutif / Chancellerie d'Etat

| | |
|---------------------------------|--|
| Rapporteur-e: | Piller Benoît (PS/SP, SC) |
| Représentant-e du gouvernement: | Godel Georges, Directeur des finances |
| Rapport/message: | 04.10.2021 (BGC Novembre 2021, p. 4162) |
| Préavis de la commission: | 22.10.2021 (BGC Novembre 2021, p. 4221) |

Examen de détail

Piller Benoît (PS/SP, SC). Le budget des charges de la *Chancellerie d'État* est en diminution de 2% par rapport au budget de 2020-2021, mais les revenus chutent aussi de 13%. L'excédent de charges est donc en augmentation de 4.6% et se monte à 15,7 millions. Les fluctuations sont pour beaucoup dues au *Service d'achat du matériel et des imprimés*, qui est relié à la Chancellerie et dont les revenus et les charges qui baissent ou qui montent influencent fortement le résultat total.

On relèvera aussi que la diminution des charges est fortement due au fait que l'année prochaine n'est pas une année électorale et qu'il n'y a donc pas de financement à verser aux partis politiques, malheureusement.

Quant aux augmentations de charges, elles sont dues, dans le centre de charges Conseil d'État, aux rentes de trois nouveaux bénéficiaires. A noter aussi que pour l'application du nouveau régime de pensions, qui implique le versement de contributions à la Caisse de prévoyance du personnel de l'État, de nouvelles positions comptables ont été ouvertes.

C'est à la Chancellerie que l'on trouve aussi le budget pour le contrôle de la transparence et du financement de la politique. Un mandat externe sera donné pour continuer la mise en place des outils nécessaires à ce contrôle.

Enfin, les *Archives de l'État* mettent au budget des travaux informatiques pour permettre la consultation en ligne de documents d'archives.

La dotation en personnel des services liés à la Chancellerie reste stable à presque 56 équivalents plein-temps.

Nous remercions Madame la Chancelière pour les réponses à toutes nos questions.

> L'examen de ce chapitre du budget est ainsi terminée. Il n'y a pas de modifications.

Budget de l'Etat 2020-DFIN-83 Pouvoir législatif

| | |
|---------------------------|---|
| Rapporteur-e: | Piller Benoît (PS/SP, SC) |
| Rapport/message: | 04.10.2021 (BGC Novembre 2021, p. 4162) |
| Préavis de la commission: | 22.10.2021 (BGC Novembre 2021, p. 4221) |
| Remarque: | Représentante du Secrétariat du Grand Conseil: Mireille Hayoz, secrétaire générale |

Examen de détail

Piller Benoît (PS/SP, SC). Le budget de l'année prochaine du Pouvoir législatif diminue par rapport au budget de cette année de 4.6% et il annonce un excédent de charges de 3,7 millions.

Il y a deux centres de charges au pouvoir législatif, le Grand Conseil pour une part et les commissions et délégations pour l'autre part.

Pour le Centre de Charge *Grand Conseil* on relèvera que 4 séances sont planifiées dans les locaux de Forum Fribourg, à 20 000 frs la semaine. Le Grand Conseil espère donc pouvoir retourner à l'Hôtel Cantonal au milieu de l'année.

A noter aussi au budget un montant prévu pour élaborer un concept de communication, le Grand Conseil n'ayant pas à ce jour de chargé de communication.

Les équivalents plein-temps du personnel sont stables à 7.25.

Nous remercions Madame la Secrétaire générale pour ses réponses à toutes les questions.

> L'examen de ce chapitre du budget est ainsi terminée. Il n'y a pas de modifications.

Election judiciaire 2021-GC-155

Assesseur-e (comptabilité, gestion des biens) à la Justice de paix de la Broye

| | |
|---------------------------|--|
| Rapport/message: | 11.10.2021 (BGC novembre 2021, p. 4673) |
| Préavis de la commission: | 20.10.2021 (BGC novembre 2021, p. 4685) |

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 102; rentrés: 95; blancs: 6; nuls: 1; valables: 88; majorité absolue: 45.

Est élu-e *M. Thierry Schneider*, à Montagny, par 87 voix.

A obtenu des voix *M^{me} Eveline Garrido*: 1.

Election (autre) 2021-GC-156

Un membre du Conseil de la magistrature en remplacement de M. Philippe Vallet

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 102; rentrés: 93; blancs: 4; nuls: 1; valables: 88; majorité absolue: 45.

Est élu-e *M^{me} Caroline Gauch*, à Düdingen, par 88 voix.

> La séance est levée à 17 h 46.

La Présidente:

Sylvie BONVIN-SANSONNENS

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire général adjoint*

—